Bureau de dépôt - Bruxelles X
P701162

Belgique - België
P.P.
Bruxelles X
1 / 2425

Périodique trimestriel du CIEP/MOC
n° 59 • janvier • février • mars • 2009

L'ESPERLUETTE

Signe typographique qui représente la conjonction de coordination "et"

MIXITÉ SOCIALE ET ÉCOLE:
enjeux et réalités

Sommaire

EDITO

Le CIEP vous emmène en campagne… 3

ANALYSE

Mixité sociale et école: enjeux et réalités

Le Décret «Inscriptions» ou l'échec d'un certain mode de gouvernance 4

La mixité sociale: mission impossible pour l'école…? 6

De la fausse mixité à la véritable diversité… 8

Des revendications autour de l'enseignement pour les élections 2009 10

Quelques lectures 15

A l'école des familles populaires 16

Les motivations des adultes dans l'apprentissage 17

MOUVEMENT EN CAMPAGNE

Hommage à François Martou 18

Journée cyclo-solidaire à Bruxelles 18-19

Trimer pour des prunes 20

Crises et sortie de crise Semaine sociale 2009 20

Soutien aux sans-papiers 21

VIE DE L'ISCO

Avis important: à l'attention des étudiants… 21

MÉMOIRES EN RÉSUMÉ 22

EN RÉGIONS

Se loger, mais à quel prix? 24

EN BREF 24

AGENDA 27

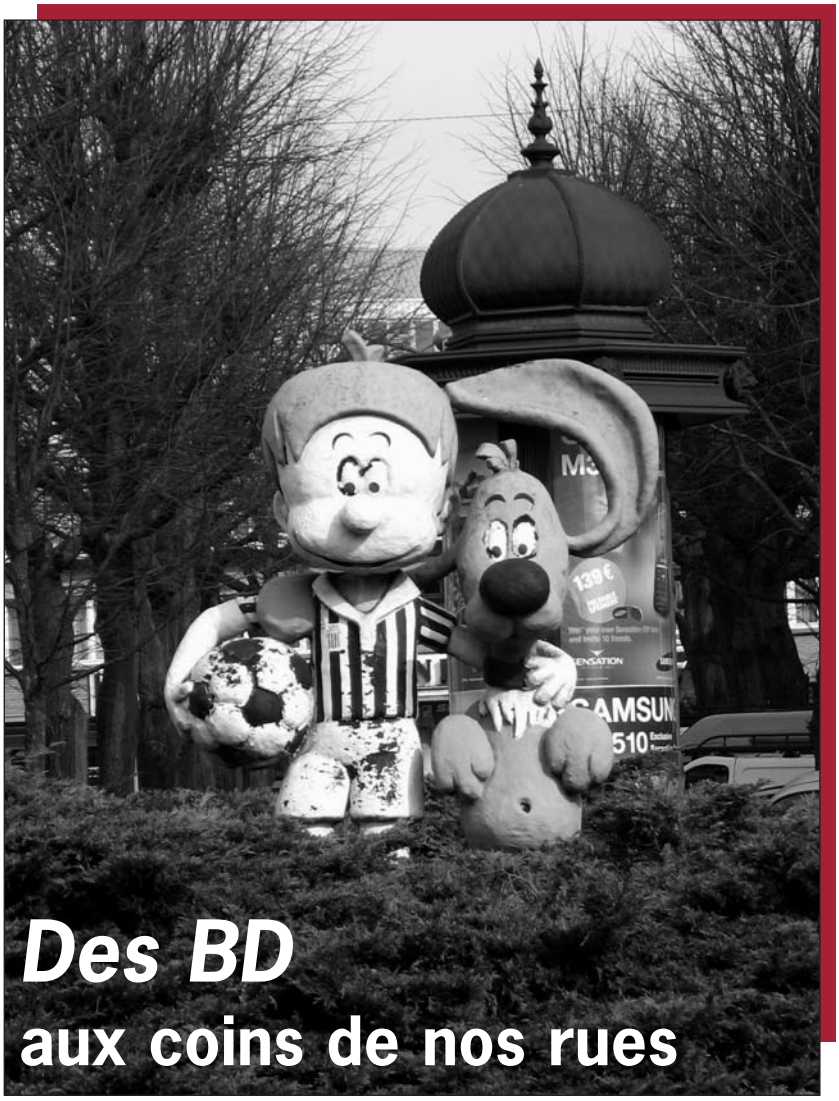

Des BD aux coins de nos rues

Durant cette année, Bruxelles sacrée capitale de la BD célèbrera le Neuvième Art avec différentes manifestations. Au-delà des albums et des bulles, nous avons choisi de vous faire découvrir autrement la BD, au travers de fresques et de sculptures qui ornent Bruxelles et Charleroi. ■

Fiche pédagogique

Une fois n'est pas coutume, la fiche pédagogique a laissé sa place aux analyses sur la mixité sociale et l'école.

Dans la Fiche pédagogique sur le Plagiat (décembre 2008), une des références Internet proposée dans «Quelques outils pour s'entraîner» était incomplète. La voici en entier: www.bibliothe-ques.uqam.ca/bibliotheques/sciences/formations/biologie/annee1/activite6/aide/citation.html - Une version téléchargeable modifiée est disponible sur le site www.ciep.be (Rubrique Productions-Outils pédagogiques). ■

Comité de rédaction:
Christian Boucq, Virginie Delvaux, France Huart (coordination), Anne Scheune, Martin Cocle, Michèle Stessel, Nicole Tinant

Secrétariat:
Francine Baillet, Rita D'Agaro, Lysiane Mettens

Ont participé à ce numéro:
Philippe Anselin, France Huart, Frédéric Ligot, Anne Scheune, Philippe Soutmans, Paul Timmerman

Photos:
France Huart, Anne Scheune, Michèle Stessel

CIEP communautaire:
Tél: 02/246.38.41, 42, 43 - Fax: 02/246.38.25
E-mail: communautaire@ciep.be

Editeur responsable:
Anne Scheune
Chaussée de Haecht 579 - 1030 Bruxelles

Design:
DCL PRINTERS - dcl.printers@skynet.be
Imprimé sur papier 100% recyclé sans chlore

Le CIEP vous emmène en campagne…

Par Anne Scheune, directrice du CIEP

11 thématiques pour 23 priorités

Au cours du premier semestre 2009, le CIEP se penche essentiellement sur les prochains moments forts de notre pays: les élections régionales et européennes du 7 juin. A l'approche des scrutins, les objectifs du CIEP sont triples: fournir aux groupes de travail les outils utiles pour comprendre les enjeux des élections régionales, communautaires et européennes, interpeller les partis politiques démocratiques sur les 23 priorités du Mouvement pour la prochaine législature et enfin, sensibiliser le large public sur les enjeux des élections et donner un éclairage sur les priorités du Mouvement en regard des programmes politiques.

Tout d'abord, le CIEP poursuit sa campagne de sensibilisation autour des enjeux des élections européennes en diffusant auprès d'un large public la brochure «L'Europe s'occupe de nous! Le 7 juin, occupons-nous de l'Europe»[1]. Cette brochure sert à amorcer le débat sur les enjeux et les priorités de l'Europe, pour tous les citoyens-nes.

D'autres outils de sensibilisation

10 thématiques prioritaires ont été retenues par le CIEP (Culture, enfance, mobilité, logement, enseignement, énergie, santé, emploi, formation et jeunesse). Se basant sur les revendications portées en 2004 par le Mouvement, des fiches ont été réalisées. Elles proposent une double analyse innovante: une évaluation du travail mené par le gouvernement sortant et une série de nouvelles revendications politiques qui seront présentées à l'équipe élue en juin. Ces fiches (téléchargeables sur le site CIEP[2]) permettront de mener un travail de réflexion et de débats dans les différents groupes locaux ou les groupes de travail. Elles serviront aussi de base à la construction du mémorandum du MOC, qui sera diffusé largement auprès des médias et du monde politique.

Autre moment fort: en mai, un journal reprenant les engagements des partis démocratiques en fonction de nos revendications prioritaires, sera publié et distribué très largement sur les marchés ou dans les gares afin de permettre à tout un chacun-e de prendre connaissance de nos priorités et de voter en toute connaissance de cause en juin. Des actions et des moments de débat seront menés dans de nombreuses régions.
Pour en prendre connaissance, consultez notre site www.ciep.be.

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos distributions ou de lire vos réactions à nos propositions. ■

1. Voir L'& de Octobre-Décembre 2008 ou site du CIEP (www.ciep.be)
2. www.ciep.be dans la rubrique «Campagne»

Mixité sociale et école: *enjeux et réalités*

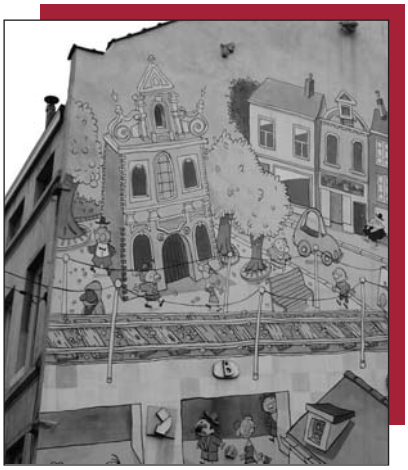

Les Décrets «Inscriptions» et «Mixité sociale» (qui fait suite au premier) auront déchaîné les passions sous cette législature. Leur objectif: tenter d'accroître la mixité sociale au sein des établissements scolaires en objectivant et en régulant les modalités d'inscription à l'entrée de l'enseignement secondaire.
Dans un contexte où prévaut la sacro-sainte liberté de choix d'école couplée à une forte dualisation du «marché» scolaire, ce genre d'initiative politique suscite indubitablement, et pour des raisons diverses, des résistances en tout genre.
Quoi qu'il en soit, l'enjeu est important. C'est le sens de l'école comme lieu d'apprentissage du «vivre ensemble» qui est ici questionné. Et c'est également le projet d'une école de la réussite pour tous et toutes qui est mis en jeu.
Les textes qui suivent abordent donc cette question importante: Quelle(s) réponse(s) apporter à la problématique de la mixité sociale à l'école aujourd'hui pour qu'elle soit porteuse d'égalité et de démocratie? ■

Le Décret «Inscriptions» *ou l'échec d'un certain mode de gouvernance*

PAR PHILIPPE SOUTMANS, FORMATEUR D'ENSEIGNANTS (HAUTE ECOLE LÉONARD DE VINCI, ENCBW) ET MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL ENSEIGNEMENT DU CIEP-MOC

Des décrets pour plus d'égalité?

Le 29 novembre 2004, l'ensemble des représentants de la «Communauté Educative» (ré seaux d'enseignement, organisations syndicales, parents d'élèves, étudiants, patronat,…) cosignait avec les Ministres de la Communau té française une Déclaration Commune: *Objectifs, principes généraux et priorités du Contrat Stratégique pour l'Education.*
Si, contrairement au Décret «Missions», les acteurs de terrain n'avaient pas été associés, le Gouvernement avait au moins le souci d'impliquer leurs représentants dans une réflexion de fond sur le système éducatif. Le constat était sévère, notamment en ce qui concerne l'inégalité d'accès à l'enseignement: «*Le système scolaire n'assure pas un enseignement optimal à chaque élève quel que soit l'établissement choisi. Les différences entre établissements favorisent et sont alimentées par une ségrégation sociale inacceptable*» et de préciser: «*Les indices de ségrégation montrent qu'en Communauté française, par exemple, pour que chaque établissement scolaire accueille théoriquement une même proportion d'élèves faibles que les autres, il faudrait qu'approximativement 60% de ces élèves faibles changent d'établissement scolaire*».
Cet engagement commun précisait que les moyens ne devaient pas être uniquement structurels mais aussi pédagogiques et que l'un ne pouvait plus s'envisager isolément. Dès lors, cette analyse se traduisait dans des objectifs qualitatifs à l'échéance 2013: notamment réduire le taux de

ségrégation sociale de 60 à 40% afin de diminuer consécutivement (?) le taux de variance des résultats des élèves attribuable à l'établissement de 56 à 40% (contre 12% en Finlande). Les objectifs étaient réalistes à défaut d'être ambitieux! Pour atteindre ces objectifs, les signataires se sont acccordés sur un certain nombre de priorités qui reposaient sur un triple logique: régulation, responsabilisation, évaluation, dont celle de la concertation au sein des bassins scolaires.

Le Contrat pour l'école a, ensuite, concrétisé ces intentions, notamment avec le 5ème objectif: *«Lutter contre les mécanismes de ségrégation qui existent au niveau des établissements d'enseignement»*. Le décret sur la régulation des inscriptions et les changements d'école, tel qu'annoncé fin 2007, semblait déjà dissoudre les intentions initiales, notamment en l'absence de lien avec la question des bassins. En effet, dès ce moment, l'étude interuniversitaire sur les bassins scolaires remise au Gouvernement a rapidement été reléguée au placard. Or, celle-ci, diffusée notamment au cours d'un colloque organisé en novembre 2006 par le CIEP-MOC et l'IEV[1], portait notamment sur la gestion des flux des élèves. Malgré la demande de la CSC, le Gouvernement prit délibérément, dès ce moment, une autre voie.

Pertinence des bassins scolaires

L'étude «Les bassins scolaires: de l'idée au projet. Propositions relatives aux domaines d'intervention, aux instances et aux territoires», réalisée par différents chercheurs des universités de la Communauté française et remise en juillet 2005 au Gouvernement[2], relevait qu'au niveau international, trois options permettaient de réguler les flux d'élèves: L'affection contrainte (la carte scolaire «à la française»); La liberté de choix, accompagnée d'un certain «cadrage», et le traitement collectif des préférences (Angleterre, Espagne).

Si la décision gouvernementale relève de la seconde option, les chercheurs avaient clairement privilégié la troisième, notamment pour atteindre l'objectif d'accroissement de la mixité sociale dans les écoles. Les intentions de la Ministre étaient très clairement d'accroître la mixité sociale au sein des écoles (objectif de la Déclaration Commune), en faisant mieux respecter l'obligation d'inscription imposée à toutes les écoles depuis le Décret «Missions» de 1997. Dans la plus totale illégalité, certaines écoles (de tous les réseaux) continuaient à effectuer une sélection à l'entrée dans un contexte, parfois, de raréfaction des places disponibles (en Brabant Wallon) ou de forte ségrégation spatiale (à Bruxelles).

La proposition des chercheurs avait pourtant l'avantage de respecter la liberté de choix (inscrite dans la Constitution bien que visant initialement le réseau et non l'école) et une régulation locale permettant d'accentuer la mixité sociale. Dans ce système, les familles envoient à une instance régionale (les bassins) la liste des établissements qui ont leur préférence. Les critères de priorité ne sont appliqués que quand le nombre de demandes excède l'offre. Selon les chercheurs, cette option augmente nettement les chances des familles d'accéder à l'école de leur choix: le lieu d'inscription n'est plus l'école, mais un lieu neutre (ce qui protège les familles défavorisées de pressions dissuasives) et les critères de priorité… Selon les chercheurs, un tel système introduisant un changement progressif, pourrait s'inscrire dans une dynamique de responsabilisation progressive.

Ambiguïté et blocage

Aujourd'hui, les réactions au Décret «Inscriptions», entre-temps rebaptisé «Mixité sociale», sont interpellantes mais prévisibles. Les auteurs de l'étude interuniversitaire avaient d'emblée relevé l'ambiguïté de la démarche ministérielle: *«La lutte contre les ségrégations et les inégalités est incompatible avec le maintien du chacun pour soi et de la compétition inter-écoles»*[3]. Alors que la logique de bassins scolaires amènerait les acteurs locaux à faire converger leurs efforts vers la réduction des ségrégations et des inégalités dans leur espace local, les décisions ministérielles confient aux structures locales (essentiellement les directions) la régulation des inscriptions en renforçant les jeux du marché scolaire.

En aucun cas, les deux décrets n'ont pris pleinement la mesure de la culture des acteurs et particulièrement des plus démunis d'entre eux. Pendant que certaines familles, prêtes à tout pour amener leur enfant à fréquenter la «meilleure» école, bloquaient volontairement (et très inciviquement d'ailleurs) l'ensemble de la procédure à leur (seul?) bénéfice, une part non négligeable de familles défavorisées n'avait toujours pas inscrit ses enfants dans une (seule) école secondaire! La raison en est l'évidence même: comment peut-on inscrire son enfant en secondaire alors qu'il n'a pas encore son certificat d'études de base (CEB)? Pour ces familles, sans ce sésame, il ne peut être question d'envisager du secondaire. Depuis Bourdieu, on sait que la temporalité (courte) et la spatialité (proche) sont deux composantes des familles modestes. Et si les familles à haut capital culturel (et socio-économique), surtout celles qui sont dans une logique d'ascension sociale, développent des stratégies à long terme (l'immersion est un autre bel exemple, comme la pratique du sport ou de la musique) quitte à effectuer beaucoup de déplacements («La maman taxi du mercredi après-midi), les familles modestes n'ont, le plus souvent, comme choix que l'école la plus proche… après la remise des résultats le 30 juin. ■

1. *Les bassins scolaires, un outil pour une école plus égalitaire et plus efficace?*, Colloque organisé le 25 novembre 2006 par le CIEP-MOC et l'IEV, Namur. Ce colloque a donné lieu à une publication *«Bassins scolaires: y plonger ou boire la tasse»*, Alter Educ, n° 137, Agence Alter, Bruxelles, 2007. (accessible en ligne sur www.altereduc.be/download/dossierList/20070119_bassins_scolaires.pdf)
2. Bernard DELVAUX, Marc DEMEUSE, Vincent DUPRIEZ, Annick FAGNANT, Christophe GUISSET, Dominique LAFONTAINE, Pierre MARSSAL et Christian MAROY, *Réguler les inscriptions scolaires pour réduire les ségrégations* (rapport de recherche). Le rapport complet est téléchargeable notamment à l'adresse suivante: http://cerisis.opes.ucl.ac.be/bassins-scolairestdm.htm
   Un résumé est proposé en ligne: http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/girsef/documents/Bassin-resume.pdf
3. *Op cit.*

La mixité sociale: *mission impossible pour l'école...?*

PAR PAUL TIMMERMANS,
ANCIEN DIRECTEUR DU COLLÈGE PIE X
À CHATELINEAU ET MEMBRE DU GROUPE
DE TRAVAIL ENSEIGNEMENT
DU CIEP-MOC

L'agitation organisée par des parents de milieux favorisés, et relayée par bon nombre de médias, à l'occasion des différentes versions du «Décret Inscription», aura au moins eu le mérite de mettre en valeur le phénomène de ségrégation scolaire bien présent en Communauté française. Une analyse des résultats de l'enquête PISA, plus fine que celle qui vise à stigmatiser notre système en le comparant avec la Flandre, permet aussi de constater que notre système éducatif a le triste privilège de figurer parmi les pays plus inégalitaires de l'OCDE. Ces dernières considérations n'ont pourtant guère fait la une de nos quotidiens… Réclamée avec conviction par la gauche politique et pédagogique comme alternative à cette situation, la mixité sociale figure en bonne place dans le Contrat pour l'école, mis en place au début de cette législature et validé par les principaux acteurs de l'enseignement. Bien que séduisante sur le plan intellectuel, porteuse sur le plan des engagements et validée sur le plan de l'apprentissage - l'hétérogénéité favorise, en effet, les plus faibles et ne pénalise pas les plus forts-, cette hypothèse devrait être revisitée tant les freins à sa mise en place sont nombreux.

DES FREINS À LA MIXITÉ SOCIALE

La principale résistance à la mixité sociale réside dans l'attitude des parents quant au choix d'une école. Mais quelle école? Dans les représentations sociales, la «bonne école» est celle qui se déclare exigeante, qui prescrit beaucoup de travail à domicile, qui met en échec bon nombre d'élèves qui n'ont pas le niveau ou n'ont pas rencontré les exigences de leurs maîtres. On y retrouve les élèves de familles de milieu socio-économique supérieur, qui ont réussi des parcours antérieurs sans faute et dont les parents soutiennent les exigences des enseignants. Un certain nombre d'entre eux ont clamé leur désarroi devant la perspective que leur droit inconditionnel d'accès à ce type d'école soit remis en cause par le nouveau décret et ont mobilisé l'attention des médias, jusqu'à faire reculer les ministres respectifs (il y a fort à parier que le succès de leur campagne soit en partie explicable par le fait que bon nombre de journalistes avaient le même ressenti; et si ce n'était pas tout à fait vrai, il faut reconnaître que ces mêmes médias n'accordent pas le même intérêt aux gosses et à leurs parents qui connaissent des situations difficiles).
Mais l'affectation d'écoles selon le niveau socio-économique n'implique pas que les catégories riches. La sélection par l'école est aussi ancrée dans les représentations des familles populaires: «Mon enfant n'a pas le niveau» ou «Il n'aime pas étudier, il préfère le travail pratique», «A quoi ça sert le latin?»…
Dans un autre registre, il faut aussi compter, parmi les résistances majeures, le désarroi des enseignants face à des populations hétérogènes. Leur formation initiale ne prend guère en compte la différenciation. Or, il n'est pas simple de diversifier les supports et des modes d'apprentissage pour un groupe d'apprenants aux besoins hétérogènes mais aux objectifs communs. Et à défaut, avec les modes de transmission classiques, quel est l'élève de référence pour construire l'apprentissage? le plus fort, le plus faible, l'élève moyen? Beaucoup de pertes d'énergie, de découragement, de sélectivité en perspective… Ajoutons-y cette fâcheuse tendance des enseignants à travailler seuls et, parfois, à rester seuls avec leurs difficultés, voire à porter seuls leur souffrance, et on comprendra combien l'hétérogénéité n'est pas considérée comme un facteur positif par ceux qui font la classe.
Dans le domaine des résistances, on identifiera aussi le projet éducatif

de l'établissement ou son mode de fonctionnement quotidien ou mieux encore l'écosystème qu'il représente. L'école, comme communauté éducative, est un système vivant, en interactions permanentes et complexes. Et bien que régulé par des règles formelles, un équilibre se construit dans un jeu intérieur avec ses rites, ses codes. Et ceux-ci sont d'autant mieux admis et vécus qu'ils s'inscrivent dans des références culturelles communes, induites par les milieux d'origine. Il est frappant ainsi d'observer, à la sortie d'une école, les caractéristiques vestimentaires communes des ados. Celles-ci diffèrent considérablement d'une école d'enseignement général à une école professionnelle. Mais une majorité de pratiques quotidiennes sont déterminées par le type de population scolaire: le contrôle social des élèves, les pratiques de redoublement, le volume de travail personnel de l'élève,…

D'autres priorités pour l'enseignement

Aujourd'hui fortement différenciées, les écoles ne sont pas prêtes à accueillir et à rendre heureux des élèves qui ne correspondent pas à l'origine socio-économique de leur population habituelle. Et si la mixité sociale n'est pas possible, que faire pour diminuer les inégalités mais surtout offrir, comme le prévoit le Décret «Missions», les compétences-socles qui garantissent à chacun-e une insertion sociale et citoyenne? Car on ne peut admettre que les élèves que PISA stigmatise, qui parfois très jeunes, sont marqués par l'échec scolaire soient moins éducables que les autres. La vraie loterie scolaire commence à la naissance. Car l'on sait combien naître dans une famille riche procurera bien plus d'occasions de stimuler les intelligences: compétences langagières, capacité relationnelle, habiletés corporelles, sensibilité artistique,…

Traiter toutes les écoles de la même façon -même avec quelques mesures correctrices comme le financement différencié- ne permettra jamais aux écoles fragiles (principalement professionnelles ou encore techniques) et à leurs enseignants, très souvent motivés, confrontés à des difficultés au-dessus de leurs forces, de modifier la situation. Il est donc nécessaire et urgent de financer un encadrement supplémentaire afin de créer de petites classes et de permettre le travail d'équipe. Serait-il si inéquitable que, dans les écoles dites «élitistes», les classes soient beaucoup plus peuplées que dans des écoles en discrimination positive? Serait-il inconcevable que certaines classes fragiles soient gérées par deux enseignants en même temps? Serait-il inimaginable que les enseignants de ces écoles prestent moins d'heures devant la classe et que leur travail d'équipe soit payé, qu'ils soient aidés par des équipes externes? Il y aura certes peu de voix pour s'insurger contre ces propositions, sauf à considérer les aspects budgétaires. Notre enseignement est très coûteux et les perspectives financières de la Communauté française ne sont guère favorables. Il faudra pratiquer «La politique de Robin des bois», donc prendre aux plus riches pour donner aux plus pauvres. Mais quel homme politique osera s'exposer à la critique, que l'on pressent déjà virulente, de ces mêmes personnes qui campaient, l'année dernière, devant les écoles huppées?

Outre des moyens supplémentaires, il conviendra de s'interroger sur les mesures à mettre en œuvre pour produire plus de réussite scolaire. La pratique du changement d'un établisement scolaire n'est pas chose aisée. Il a déjà été démontré combien les réformes décrétales finissaient par perdre leur sens politique et leur efficacité au fur et à mesure qu'elles parcouraient les différents échelons de la structure scolaire, du ministre à l'enseignant dans sa classe. Non seulement, chacun interprète les textes à sa façon mais il se protège aussi spontanément des injonctions externes. Seules des initiatives décentralisées et portées par un collectif peuvent aboutir. Il conviendra aussi de ne pas donner simplement de l'autonomie aux chefs d'établissements, il faudra aussi associer les enseignants au processus dès le départ, c'est essentiel: un travail important sur les pratiques et les représentations doit être entamé avec les professeurs et soutenu par des dispositfs d'accompagnement afin de légitimer le changement.

Une analyse des besoins réalisée par les acteurs eux-mêmes, un accompagnement des enseignants par des équipes externes, un projet élaboré et porté par des équipes, un programme d'actions validé par le pouvoir public, une garantie de moyens supplémentaires pour le réaliser, voilà qui permettrait de faire face aux situations les plus difficiles et de redonner confiance et intérêt pour l'école aux jeunes moins favorisés et à tous ceux qui sont impliqués dans l'encadrement.

Et que vive le contrat d'établissement! ■

De la fausse mixité à la véritable diversité…

PAR PHILIPPE ANSELIN, DIRECTEUR DE L'INSTITUT SAINT-JOSEPH DE CHARLEROI ET MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL ENSEIGNEMENT DU CIEP-MOC

L'école est-elle victime de la massification de sa population? Peut-elle vraiment mettre ensemble des enfants venus d'univers tellement différents, par la culture familiale, par la culture d'origine et par les conditions de vie? L'école ne peut assumer seule une responsabilité que la société, par ailleurs, nie, au travers de toute son organisation[1]. En outre, la mixité sociale ne se décréte pas, elle doit se vivre et se poursuivre. Enfin, la volonté, la finalité d'une école démocratique doit tendre à permettre à chacun-e de trouver sa place, de valoriser son rôle et de se sentir l'égal des autres. Oui, la mixité sociale reste un concept aussi difficile à concrétiser que l'égalité. Comme elle, la mixité relève plus du défi, d'un idéal à poursuivre.

Or, qu'entendent celles et ceux qui nous réclament d'être fidèles au principe de mixité? De mélanger des publics d'origines différentes, de mettre côte à côte le fils de médecin et l'immigré, la fille du chômeur de longue durée et celle du patron de la PME du coin, les enfants des quartiers chics avec ceux des banlieues grises et sales. Et après, qu'aurons-nous fait si ce n'est mettre en vis-à-vis des réalités multiples, voire antagonistes? N'en sortira pas la stigmatisation d'une vie sans manque face à une vie faite de manques et de frustrations?

En effet, parler de mixité, c'est reconnaître qu'il existe des types d'élèves différents, marqués par l'empreinte de leur milieu de vie, qu'il y en a qui ont plus et d'autres moins… Parler de mixité, c'est accepter, de fait, qu'il existe dans notre société une inégalité qui colle à la condition humaine. Tout cela relève d'un principe de réalité.

MENER UN TRAVAIL EN PROFONDEUR

Ainsi, comment envisager les attentes et les doutes d'enseignants habitués, dans des écoles dites «favorisées», à avoir devant eux un public d'élèves ayant parfaitement assimilé la culture scolaire, ses valeurs, ses codes et bénéficiant de ressources inépuisables? Quelles attitudes promouvoir et quels outils leur proposer pour leur permettre d'aborder sans heurts, ni pour leurs classes ni pour eux, un public souvent peu enclin à «jouer le jeu» de la relation pédagogique telle qu'ils l'ont jusqu'alors pratiquée? N'ont-ils pas coutume d'avoir, face à eux, des élèves persuadés du bien fondé des études, menant une vie dont chaque épreuve conforte les messages envoyés par une école «traditionnelle»? Leurs réponses à des demandes tellement éloignées pourront-elles naturellement être adéquates?

Obliger les établissements à accueillir les enfants sans discrimination ni manipulation ne suffira évidemment pas à réaliser une mixité sociale qui soit plus que de façade. Vous n'aurez pas changé les murs ni fait disparaître les lézardes. En fait, le travail est bien plus profond et le défi bien plus complexe que cette simple garantie d'accessibilité de toutes et de tous à toutes nos écoles partout en Communauté française.

Ce constat ne vise cependant pas du tout à réfuter l'importance d'une telle problématique. En effet, si la réponse décrétale sur la nécessaire mixité sociale ne suffit pas, elle a au moins le mérite de mettre en lumière un débat que nous ne pouvons minimiser. Nous ne pouvons nier que l'école du XXIe siècle doit pouvoir lutter contre les inégalités sociales ou, à tout le moins, en annuler les effets sur le cursus des élèves. Mais le débat autour de la mixité sociale doit être poussé plus en profondeur, allant jusqu'aux questions fondamentales suivantes: Comment l'école, service public, peut-elle assumer la massification et ses effets? Question qui en entraîne une autre: Suite à la massification de notre enseignement, quels sont les paradoxes qui traversent nos établissements scolaires et comment y faire face? Pour en arriver à la question vraiment fondamentale: Quel est le sens d'une école dans une société comme la nôtre; son rôle, sa finalité? Ce sens que nous cherchons, pouvons-nous le trouver au travers de cette volonté d'assurer une mixité sociale? L'école doit-elle corriger les inégalités sociales? Doit-elle garantir à chacun-e les conditions identiques pour la compétition qu'elle organise à travers ses différents cursus scolaires? L'égalité d'accès obtenue par une régulation des inscriptions dans une école ne suffira évidemment pas à atteindre ce noble objectif d'une égalité absolue face aux études proposées. Pis: une régulation par

décret fait courir le risque de voir masqués les véritables enjeux d'un tel défi.

Comment atteindre une véritable mixité?

Nous savons trop que l'inégalité et les différences relèvent de la nature humaine, il serait imbécile de le nier, ainsi que le démontre la parabole célèbre où l'on voit deux fils recevoir la même somme d'argent finir par se distinguer au travers de l'usage qu'ils font de ce don du père. Nous sommes des êtres différents et parce que ces différences sont vécues dans une société, elles s'habillent d'inégalités: le manuel ne «vaut» pas l'intellectuel, l'encre du stylo sera préférée au cambouis, le garçon sera traité différemment de la fille, l'étranger sera souvent mis sur un autre pied que l'autochtone, on ne prêtera qu'aux riches… Une société construit sa hiérarchie selon les valeurs qu'elle promeut. Ce n'est pas en mélangeant les genres, en les mixant que l'on peut garantir plus d'égalité.

Pour combattre cette inégalité, il faut donner à chacun-e les moyens de trouver un sens à sa vie. Livrer les clés de lecture d'un monde, tant socioculturel (dans lequel les élèves sont appelés à vivre) que professionnel (qui sera le leur); permettre ainsi à chacun de partager un monde commun, d'y trouver sa place et de «se réaliser» pour partir au travers de son faire. Savoir décrypter sa position, les avantages et les inconvénients de celle-ci, trouver à exprimer et utiliser les moyens d'améliorer sa condition de sujet…: voilà les vrais défis de l'enseignement.

Si l'école ne peut ignorer ni effacer les hiérarchies et les inégalités mises en place par la société, elle doit être capable de donner à chacun-e, quels que soient son origine, sa richesse, son milieu de vie, les moyens de dire sa situation, de décrire son faire dans un dire valorisant et de pouvoir en transformer les conditions. Bref, chaque être humain passé par l'école doit pouvoir se poser comme sujet d'une société, notamment au travers du travail qu'il y exerce! C'est là que l'accès au symbolique donné par l'école prend toute son importance, c'est là que se situe l'enjeu d'un premier degré commun visant à faire maîtriser par chaque élève un socle minimum commun de connaissances et de compétences.

L'école doit donner ces moyens à tous sans distinction de fortune, de résidence, de sexe ou encore de nationalité… Voilà la véritable mixité: amener des parcours aussi divers que celui de sections professionnelles et techniques à côtoyer les sections latin-grec ou mathématique-sciences… Cette mixité pourra se doubler d'une égalité de traitement quand celles et ceux qui auront choisi, selon leurs capacités, leurs goûts, une formation qui, en plus de leur offrir des connaissances et un savoir-faire technique, leur aura donné les éléments suffisants pour développer cet esprit critique qui autorise un individu à prendre du recul par rapport à ce qu'il fait pour ensuite l'amener à faire évoluer son faire, à l'améliorer, à le dominer en sujet plutôt que d'en devenir l'objet, l'instrument.

Comme bien des réalités humaines, c'est dans la tête que la mixité sociale se passe. A cette condition, la mixité sera effective lorsqu'on n'en parlera plus, ou plutôt lorsqu'on parlera de «diversité» plutôt que de mixité. La mixité ne sera plus nécessaire quand, dans nos têtes, nous serons tous égaux face aux choix que nous aurons posés. L'école ne peut faire abstraction des inégalités inhérentes à notre condition d'être humain, elle ne peut ignorer que le simple fait de donner à chacun-e les mêmes conditions d'apprentissage ne suffira pas, tant sont pesantes les caractéristiques sociales, culturelles et familiales…

Aussi, ce n'est pas en ouvrant les écoles les plus «huppées» à tous que l'on pourra changer en profondeur les inégalités. Cela relève de la même attitude que de donner une pièce à un mendiant et de continuer sa route en ayant ainsi bonne conscience (et je mesure combien cette image peut être provocante). C'est plutôt en privilégiant les écoles marquées «socialement», tant au niveau financier qu'humain, que l'on parviendra à lutter efficacement contre les inégalités, les vraies, pas celles de façade…

Qu'il se lève celui qui oserait affirmer que la meilleure façon de régler le problème de la mixité sociale n'est pas tout simplement de n'avoir que d'excellentes écoles, de bons professeurs motivés, des moyens suffisants à la poursuite d'une formation, d'un enseignement de qualité dans les options proposées. Utopie? Idéal! Vers lequel nous devons tendre si nous voulons ne plus parler de «mixité sociale», mais nous réjouir de la «diversité sociale». ■

1. Ce point de vue a été développé dans une carte blanche publiée récemment dans *La Libre Belgique*.
ANSELIN, Ph., *De la mixité, ou de l'audace?*, dans *La Libre Belgique*, 2 octobre 2008 (accessible sur www.lalibre/debats/opinions/article/449721/de-la-mixite-ou-de-l-audace.html

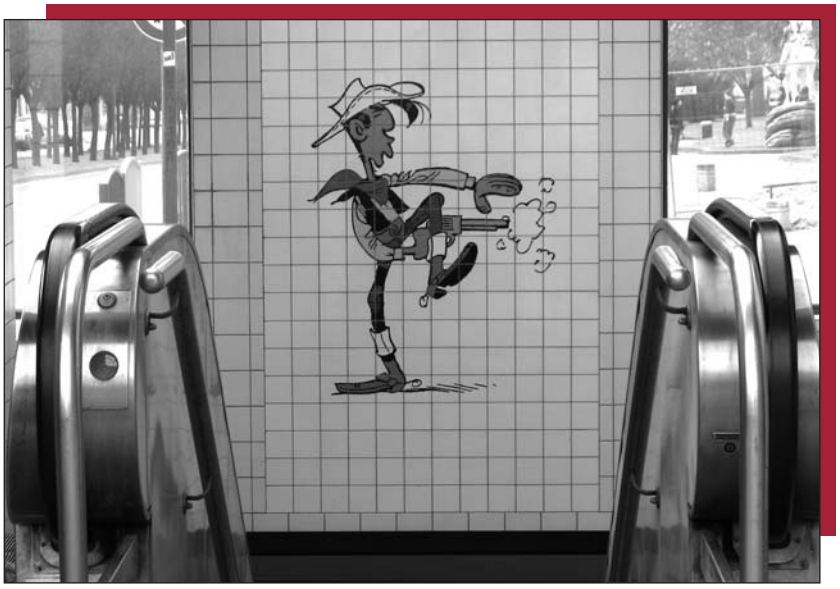

Des revendications autour de l'enseignement *pour les élections 2009*

11 thèmes pour 23 priorités ont été choisis par le CIEP à l'approche des scrutins du 7 juin prochain, avec l'objectif de fournir les outils utiles pour comprendre les enjeux des élections régionales, communautaires et européennes et interpeller les partis politiques démocratiques sur les 23 priorités du Mouvement pour la prochaine législature[1]. Parmi ces fiches, une s'attache tout particulièrement à l'enseignement. Elle rappelle les revendications précédentes, évalue brièvement le travail réalisé par les majorités sortantes et avance des propositions de revendications pour les législatures prochaines.

Dans le projet d'une société basée sur l'égalité, la solidarité, l'ouverture et le respect, l'école tient incontestablement une place centrale. Lieu incontournable de l'apprentissage du «vivre ensemble» et de l'acquisition des savoirs et compétences nécessaires à l'autonomie et l'émancipation de chacun, l'école reste, par-delà les crises, les questionnements et les changements qui la traversent, une institution sociale et démocratique fondamentale.
Les enjeux sont considérables. Si l'égalité d'accès et la «gratuité» scolaire sont théoriquement assurées, notre système scolaire n'en demeure pas moins très inégalitaire, relativement inefficace et financièrement trop lourd pour de nombreuses familles. Pour le MOC, une école de service public, réellement égalitaire et émancipatrice, est un chantier largement inachevé. Un engagement collectif et des changements structurels sont nécessaires si l'on veut contrer efficacement les deux fléaux qui la menacent conjointement: sa dualisation et sa marchandisation.

Quelles étaient nos revendications en 2004?

Dans la perspective des élections de 2004, le MOC mettait l'accent, en matière d'enseignement obligatoire, sur trois exigences fondamentales devant idéalement focaliser l'essentiel des mesures politiques à prendre. Ces trois exigences portaient sur l'égalité scolaire, l'efficacité scolaire et la gratuité scolaire. Nous rappelions, en effet, que le coût social que nous payons pour la formation d'une «élite» scolaire, était à la fois inacceptable et inefficace. Inacceptable parce qu'un nombre important de jeunes très majoritairement issus des milieux populaires, sont, chaque année, condamnés à l'échec et à la relégation scolaire, prélude à relégation culturelle, sociale et professionnelle. Inefficace, parce que les puissantes logiques de sélection et de «ghettoïsation» des publics «élèves» à l'œuvre dans l'enseignement en Commu nauté française tirent son niveau d'efficacité moyen vers le bas, le plaçant en dessous de la moyenne des autres pays industrialisés.
Nous rappelions, en outre, que les frais scolaires, parfois insupportables pour de nombreuses familles, constituent dans les faits un vrai déni de droit à la scolarité.

Nous en appelions, dès lors:
En matière d'égalité scolaire:
- concentrer prioritairement les moyens (humains, pédagogiques, financiers) de lutte contre l'échec scolaire au niveau de l'enseignement fondamental, en accordant une attention toute particulière à la maîtrise de la langue de l'enseignement;
- instaurer un vrai tronc commun jusqu'au terme du premier degré de l'enseignement secondaire;
- une régulation non concurrentielle du système scolaire à un niveau décentralisé, par «bassins». Etaient évoquées dans ce cadre la régulation collective de l'offre d'enseignement, des formules de gestion centralisée des flux scolaires ainsi que l'affectation et l'uti-

lisation concertée et solidaire d'une série de ressources (subventions, infrastructures,…);
- l'application d'une politique d'encadrement socio-économiquement différenciée.

En matière d'efficacité scolaire: systématiser et consolider le pilotage du système éducatif via, notamment, des processus d'évaluations externes propres à la Communauté française et mener une politique ambitieuse de «revalorisation» de l'enseignement qualifiant, via notamment la mise en place de synergies fortes entre écoles, réseaux et filières d'enseignement et en partenariat étroit avec le monde socio-économique.

En matière de gratuité scolaire, tendre, à terme, vers une gratuité effective de l'enseignement obligatoire.

Comment ces revendications ont-elles été intégrées dans la Déclaration de politique générale du Gouvernement de la Communauté française?

La définition d'une politique scolaire en plusieurs étapes qui, globalement, partageait le principe de nos revendications.

L'accord de Gouvernement PS-cdH pour la Communauté française concernant l'enseignement obligatoire était structuré autour d'un projet de contrat stratégique pour l'Ecole se donnant pour finalité de renforcer la qualité et l'équité de l'enseignement ainsi que d'améliorer l'efficacité de son organisation (prise en compte notamment des résultats alarmants des enquêtes OCDE PISA 2000 concernant le système éducatif en Communauté française de Belgique mettant en évidence l'importance de la variance des résultats obtenus aux tests d'évaluation et l'importance de la corrélation entre l'origine socioculturelle des élèves et leurs résultats scolaires).

Pour ce faire, trois pistes d'actions prioritaires étaient mises en avant par le Gouvernement: recentrer l'enseignement sur les savoirs de base, revaloriser les filières d'enseignement qualifiant et améliorer l'organisation, la régulation et le pilotage du système éducatif. Ces trois pistes d'actions prioritaires étaient, par ailleurs, couplées à la volonté d'instaurer un nouveau mode de gouvernance publique en matière de politique d'enseignement basée sur un principe de concertation / contractualisation / évaluation impliquant le Gouvernement d'une part et l'ensemble des acteurs du système éducatif d'autre part dans la poursuite des objectifs fixés.

Sur cette base, une Déclaration commune était signée le 29 novembre 2004 entre le Gouvernement, les organisations représentatives de la communauté éducative et les partenaires sociaux. Les signataires s'entendaient sur un constat: notre système éducatif est significativement structuré par des logiques de relégation et de ségrégation, produit massivement de l'échec et son efficacité est loin d'être optimale. En d'autres termes, tous les acteurs du système éducatif reconnaissaient officiellement que le système scolaire en C.F. est déficient en termes d'équité, de qualité et d'efficacité. Tous s'accordaient, dès lors, sur six objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre à l'horizon 2012[2], en demandant au Gouvernement de la C.F. d'articuler son projet politique autour de 3 axes prioritaires: une stratégie de renforcement de la qualité articulée sur deux piliers *(«recentrer l'enseignement sur les savoirs de base» et «revaloriser les enseignements qualifiants»)*, un programme de lutte contre les inégalités dans l'enseignement et un plan de modernisation du système éducatif.

Il était, en outre, précisé que la situation de l'enseignement en termes d'équité, de qualité et d'efficacité étant variable d'un endroit à un autre de la Communauté française, les objectifs à atteindre seraient déclinés, quantifiés, échelonnés et évalués en fonction des réalités locales, par bassins scolaires. Ces «bassins scolaires», tels que présentés dans la Déclaration de politique communautaire, étaient envisagés comme des dispositifs de régulation du marché scolaire, sur un modèle de responsabilité collective, et ayant notamment comme objectifs une coordination optimalisée entre

écoles proches (actives sur un territoire sociogéographique commun, dit «bassin») de l'offre d'enseignement, une meilleure gestion des flux de population scolaire (gestion collective des inscriptions, des réorientations, des exclusions,…) et une coordination accrue interécoles pour certaines tâches de gestion et d'administration. Il s'agissait donc d'un outil important en matière de lutte contre la concurrence scolaire et, partant, contre les logiques de ségrégations produites par celle-ci.

Enfin, il était prévu d'établir une procédure de suivi et d'évaluation des mesures prises et de leur efficacité par un Comité stratégique composé de l'ensemble des signataires de la Déclaration commune.

Un Contrat pour l'Ecole est en définitive adopté en mai 2005 par le Gouvernement, reprenant les constats et objectifs présents dans la Déclaration commune. Ce contrat, véritable feuille de route du Gouvernement en matière d'enseignement obligatoire, fixait 10 priorités[3] déclinées en 50 mesures[4] relativement concrètes et budgétisées.

Qu'a fait le Gouvernement?

Parmi les nombreuses mesures prises sous cette législature, retenons principalement:

- Un encadrement renforcé dans l'enseignement fondamental: 1.200 enseignants supplémentaires engagés pour réduire la taille des classes des 1ère et 2ème du primaire, renforcer l'encadrement en 3ème maternelle et dans les écoles de petite taille.
- La mise en place, à partir de la rentrée 2009, d'une politique d'encadrement différencié, en remplacement des politiques de discriminations positives: plus de 1.400 enseignants en plus pour les 25% des écoles les plus défavorisées (du maternel au secondaire).
- Un décret concernant l'intégration scolaire d'enfant à besoins spécifiques vise à renforcer les moyens et les synergies entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire afin de permettre aux enfants handicapés qui le souhaitent, de vivre une scolarité ordinaire tout en bénéficiant de l'accompagnement propre à l'enseignement spécialisé.
- La systématisation et l'amplification des évaluations externes ainsi que l'organisation d'une épreuve externe commune sanctionnée par le Certificat d'enseignement de base.
- Une réforme de l'inspection visant à améliorer l'efficacité et la qualité du système éducatif en recentrant la mission de l'Inspection sur l'évaluation du niveau des études des élèves et des établissements.
- Une reconnaissance décrétale fixant un cadre pour les écoles fondamentales et secondaires s'engageant dans l'«immersion linguistique» afin de garantir la qualité de ce type d'enseignement.
- Une réforme du premier degré commun du secondaire afin de renforcer l'acquisition pour tous des compétences de base et éviter la pré-orientation. Et l'organisation d'un premier degré différencié pour aider les jeunes en difficulté à atteindre le plus rapidement les compétences attendues à 12 ans et leur permettre ainsi de réintégrer le premier degré commun.
- Le redéploiement de la Commission Communautaire des Profils et des Qualifications (devenue Service Francophone des Métiers et des Qualifications) afin de doter l'enseignement et les opérateurs de formation de référentiels communs.
- La labellisation et le financement de 31 centres de technologies avancées devant permettre, notamment aux jeunes inscrits dans les filières qualifiantes, d'avoir accès à des équipements de pointe en lien avec des secteurs d'avenir. Le fonds pour l'équipement de base pour l'enseignement qualifiant a également été revalorisé (6 millions d'euros par an).
- Une politique de régulation des inscriptions via un décret articulant:
  1. une prise en compte, pour l'établissement accueillant, de chaque élève renvoyé, en termes d'encadrement et de subventions/dotations de fonctionnement;
  2. des restrictions aux possibilités de changements d'école en cours d'année ou entre deux années au sein des différents degrés de l'école dite du fondement (de la première primaire à la deuxième année du secondaire), ceci pour éviter le zapping de type «commercial» qui a tendance à se répandre (de la part des parents ou à l'initiative des directions d'établissements);
  3. la régulation des inscriptions en première année du secondaire dans un souci de transparence et d'équité.

L'ensemble de ces mesures devra évidemment être évalué en regard des objectifs que le Gouvernement et les différents partenaires de la communauté éducative se sont fixé dans la Déclaration commune, et rappelés en préambule au Contrat pour l'Ecole. Mais des questions peuvent d'ores et déjà être légitimement posées à propos de l'efficacité de certaines mesures «phares» prises sous cette législature. Ainsi en va-t-il, par exemple:

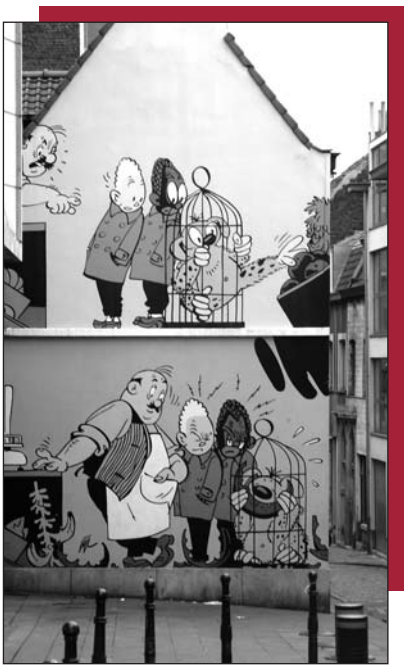

- De l'efficacité réelle de l'accroissement de l'encadrement dans les deux premières années de l'enseignement primaire. N'aurait-il pas été plus cohérent et plus efficace de dédicacer cet encadrement supplémentaire dans les écoles et les classes accueillant principalement un public «élèves» défavorisé, selon un principe d'encadrement «différencié», plutôt que de «saupoudrer» ces moyens nouveaux sur l'ensemble des écoles fondamentales?
- De la nécessité et de la pertinence d'officialiser la reconnaissance de l'enseignement en «immersion». Ce type d'enseignement, n'étant (et ne pouvant être) généralisé, ne risque-t-il pas de constituer une filière «d'excellence» réservée à quelques-uns (enseignement des langues à deux vitesses), renforçant la dualisation du système?
- La réforme du premier degré constitue-t-elle un véritable premier degré commun préparant à une orientation positive des élèves sachant qu'au-delà du renforcement de la grille horaire commune (une heure de plus de français en première et une heure de plus de math en deuxième…), les activités complémentaires restent encore très diversifiées et donc susceptibles de constituer autant de voies de pré-orientation potentielles?

- Le vaste projet d'encadrement différencié permettra-t-il de promouvoir une réelle égalité des chances en matière de réussite scolaire ou va-t-il se borner à limiter les dégâts pédagogiques et sociaux provoqués par la dualisation scolaire sans (vouloir) toucher aux mécanismes qui en sont à l'origine?
- Les décrets «Inscription» (Aréna) et «Mixité sociale» (Dupont)[5] (qui ont fait la «Une» des médias en matière de politique scolaire durant cette seconde moitié de législature) poursuivaient le légitime objectif de rendre les procédures d'inscriptions plus transparentes et objectives, de lutter contre les mécanismes de sélection des élèves à l'entrée de l'enseignement secondaire et de favoriser la mixité sociale au sein des établissements scolaires. Les difficultés importantes rencontrées lors de l'application de ces mesures de régulation des inscriptions (problématique des multiples inscriptions) et les résistances suscitées par celles-ci n'indiquent-elles pas qu'une politique de mixité sociale au sein de l'école, efficace et acceptable, doit plus globalement et radicalement s'attaquer aux mécanismes structurels générateurs de la concurrence et de la hiérarchisation des écoles?

Au-delà des doutes que l'on peut nourrir quant à l'efficacité réelle de certaines mesures prises (et sans remettre en question la légitimité politique des objectifs qui leur ont été assignés), il faut reconnaître que deux chantiers, désignés comme prioritaires dans la déclaration de politique communautaire, ont avancé à petits pas.

Le premier de ces chantiers concerne la nécessaire revalorisation des filières d'enseignement qualifiant, l'objectif étant de transformer ces filières, trop souvent perçues comme filières de relégation, en filières d'excellence débouchant sur de réelles perspectives d'emploi. Des efforts ont porté sur les équipements (labellisation et création des centres de technologies avancées, refinancement du fonds des équipements) et sur la définition d'un statut pour les jeunes qui suivent une formation en alternance. Mais on reste loin d'une véritable, nécessaire et urgente politique générale de refonte et de revalorisation de l'enseignement technique et professionnel.

Le deuxième de ces chantiers, qui a des incidences sur le précédent, concerne le pilotage et la régulation du système éducatif par bassin scolaire. La Déclaration de politique communautaire annonçait la volonté du Gouvernement de s'attaquer aux effets pervers du quasi-marché scolaire «en renforçant les capacités d'actions au sein des bassins scolaires». Dans ce cadre, était évoquée la nécessité d'harmoniser l'offre d'enseignement pour éviter les doubles emplois et la dispersion des options dans chaque bassin, de renforcer les synergies, les complémentarités et les spécialisations entre écoles, entre PO et entre réseaux, et de rendre tous les établissements de même caractère responsables de la prise en charge collective des élèves d'un même bassin scolaire.

Dans cette perspective, une expérience pilote, limitée à la seule harmonisation de l'offre d'enseignement qualifiant, menée en fin de législature et sur base volontaire sur le «bassin» de Charleroi, a inspiré un décret[6] instaurant une dynamique de concertation en interréseaux sur les dix zones d'enseignement de la Communauté française qui devrait permettre à toutes les écoles techniques et professionnelles de proposer, en concertation, des formations cohérentes, complémentaires et efficaces.

Nos pistes de revendications pour la prochaine législature

- Le MOC rappelle sa volonté de défendre un enseignement de service public et son opposition absolue à toute forme de marchandisation et privatisation ainsi qu'à toute tentative de le réduire à un outil d'adéquation pure de la formation des jeunes aux besoins économiques des entreprises.
- L'actuelle crise économique et les difficultés budgétaires qui vont nécessairement en découle ne peuvent servir de prétexte, à des politiques de rationalisation aveugles ou d'instrumentalisation économique de certaines filières d'enseignement (principalement les filières d'enseignement qualifiant). S'il semble nécessaire d'opérer certaines formes de rationalisation et d'économies d'échelle, celles-ci doivent être menées dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, du pilotage et de la régulation du système scolaire et dans l'objectif d'en améliorer significativement l'efficacité[7] et l'équité. A cet égard, le MOC affirme son souhait de voir les acteurs sociaux et économiques être davantage associés au fonctionnement de l'enseignement (via les bassins scolaires) tout en maintenant au sein des Communautés, le pilotage, la régulation et l'évaluation du système scolaire.
- Le MOC rappelle, en ce sens, l'actualité et la nécessaire poursuite des objectifs d'équité, d'efficacité et de qualité que l'ensemble des membres de la communauté éducative et les partenaires sociaux se sont engagés à atteindre à l'horizon 2013. Ces objectifs doivent donc guider les mesures qui seront prises sous la prochaine

législature en matière d'enseignement obligatoire.

- Le MOC rappelle aussi la nécessité de s'attaquer prioritairement et efficacement aux logiques de ségrégations et d'inégalités scolaires qui délégitimisent les missions de service public de l'école et entraînent sa marchandisation. Des réformes structurelles doivent s'attaquer aux principes mêmes du fonctionnement quasi marchand du système éducatif. Le MOC souhaite donc la mise en place d'une politique de régulation forte du marché scolaire, à un niveau intermédiaire (zones ou bassins), selon une optique de décloisonnement et de synergies (entre PO, entre réseaux, entre niveaux et filières d'enseignement) et dans une perspective de coresponsabilisation de tous les acteurs concernés dans la poursuite des objectifs définis dans la Déclaration commune de 2004.
- Cette politique de régulation par «bassins» doit prioritairement porter sur l'ensemble de l'offre d'enseignement, en interréseaux et en interniveaux, et selon des critères de non-concurrence, de complémentarité et de pertinence, eu égard au(x) contexte(s) socio-économique(s) des régions et sous-régions. Cette régulation collective de l'offre à niveau décentralisé doit s'accompagner d'une mise à plat, d'une évaluation et d'une refonte de l'ensemble des processus d'harmonisation et de programmation de l'offre d'enseignement en vigueur en Communauté française en fonction de critères similaires. L'expériencepilote menée en la matière sur le bassin de Charleroi doit être pérennisée, amplifiée et généralisée.
- Une politique efficace de régulation du quasi-marché scolaire et la poursuite concomitante d'une plus grande mixité socioculturelle au sein des écoles nécessitentégalement une régulation des inscriptions. Le MOC ne souhaite pas que la révision annoncée du Décret «mixité» aboutisse en fin de compte à son annulation pure et simple et à un retour de fait à la situation qui prévalait. Le MOC propose que le scénario dit de «la gestion collective des préférences», tel que proposé dans l'étude interuniversitaire sur les bassins scolaires réalisée en 2005, fasse l'objet d'un examen approfondi par la prochaine majorité.
- Le MOC souhaite l'instauration d'une réelle école du fondement, commune à tous les élèves de 6 à 14 ans. Cette mesure nécessite l'organisation de premiers degrés de l'enseignement réellement autonomes.
- Un pilotage efficace du système éducatif nécessite que l' autorité publique (Communauté française) se concentre sur son rôle fondamental de régulateur, définissant les missions, objectifs et niveaux de compétences à atteindre, se chargeant de leur mise en œuvre (affectation des ressources et modalités) et du pilotage global du système (fixation d'indicateurs, évaluation, remédiation). Dans cette perspective de clarification des rôles et des compétences et dans un souci d'efficacité accrue du pilotage du système éducatif, le MOC réclame que le Gouvernement de la Communauté française abandonne son rôle d'opérateur d'enseignement (en retirant au Ministre sa fonction de Pouvoir Organisateur de l'enseignement de la Communauté française et en la confiant à une structure ad hoc, à l'instar de ce qui a été fait en Communauté flamande) pour se centrer sur sa fonction, devenue de la sorte impartiale et efficace, de régulateur.
- La refondation et la revalorisation de l'enseignement qualifiant doit constituer l'une des priorités du prochain Gouvernement. C'est le chantier d'une législature au moins. Près de 50% des élèves poursuivent leur scolarité dans ce type d'enseignement au troisième degré. C'est un chantier de très grande envergure et impliquant une très large concertation. Ce n'est rien de moins que le sens, la pertinence et l'organisation globale de ce type d'enseignement qui doivent être réinterrogés en profondeur, dans son articulation avec les autres niveaux et filières d'enseignement (obligatoires et non obligatoires), avec les opérateurs de formation, dans son rapport avec les évolutions du contexte socio-économique et en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés.
- Dans ce cadre, l'enseignement en alternance doit constituer une voie de formation spécifique d'excellence réellement qualifiante et donnant accès à un contrat de travail légal et harmonisé.
- La complexité croissante du métier d'enseignant, sa nécessaire revalorisation, le renforcement de son attractivité ainsi que les défis auxquels est confronté notre système éducatif en matière d'équité et d'efficacité, imposent une révision en profondeur de la formation initiale des enseignants et de leurs conditions de travail. Le MOC souhaite que soit sérieusement envisagé l'allongement de la formation initiale des enseignants à 5 ans, alliant renforcement du bagage académique, travail d'immersion dans le métier et sensibilisation accrue aux dimensions sociopolitiques du travail et du système éducatif. De même, il s'agit de promouvoir, soutenir et accompagner toutes les initiatives

et expériencespilotes susceptibles d'accroître la qualité du travail pédagogique et le soutien aux jeunes enseignants (travail en équipe, tutorat par les pairs, aménagement qualitatif des horaires, etc.).

- Dans le même sens, le MOC souhaite une harmonisation rapide des statuts permettant une plus grande mobilité des enseignants entre écoles et réseaux.
- La maîtrise de la langue de l'enseignement est une condition indispensable à la réussite scolaire. Le MOC insiste sur les nombreux efforts qui restent à faire et réclame que le système des classes passerelles pour les élèves primo-arrivants soit significativement amplifié, notamment à Bruxelles.
- L'implication des familles dans la vie de l'école et dans la scolarité des enfants est un gage de réussite. Or, cette implication est rendue parfois très problématique tant le système scolaire est devenu incompréhensible pour beaucoup à force de complexité croissante. Dix ans après leur instauration, le MOC demande donc une évaluation sérieuse du fonctionnement des conseils de participation et une politique active de soutien et d'accompagnement de tout processus et projet participatif et de collaboration entre les écoles et les familles, notamment en milieux populaires. Dans ce cadre, toutes les initiatives visant à forger de véritables alliances éducatives en faisant de l'école un véritable «lieu de vie» ouvert sur son environnement socioculturel immédiat (écoles de devoirs, organisations de jeunesse et d'éducation permanente, centres culturels, etc.) doivent être soutenues, accompagnées et propagées.
- Concernant les enfants à besoins spécifiques, le MOC sera attentif à ce que les avancées proposées sous la précédente législature soient mises en œuvre dès la rentrée scolaire 2009. Le MOC souhaite également que des moyens humains (nursing, accompagnement spécifique) et en infrastructures (accessibilité) puissent être dégagés pour améliorer l'intégration d'enfants handicapés dans l'enseignement ordinaire.
- Dix ans après l'entrée en vigueur du Décret «Mission», le MOC demande une évaluation rigoureuse de l'applicabilité des socles de compétences que les élèves sont sensés maîtriser au terme de chaque cycle.
- Le MOC demande que des dispositions soient prises pour garantir la gratuité effective de l'enseignement obligatoire, quel que soit le réseau. ■

Quelques lectures

Bassins scolaire: y plonger ou boire la tasse, N° Spécial d'Alter Educ, n° 137 (accessible en format PDF sur www.altereduc.be/download/dossierList/20070119_bassins_scolaires.pdf)

THOMAS, C., *Enseignement: «un décret inscription» à efficacité très limitée*, dans *Démocratie*, 1er décembre 2007.

MILLER, W., *Bassins scolaire: beaucoup d'encre mais peu d'eau*, dans *Démocratie*, 1er septembre 2006.

Refonder le secondaire: pour un débat (Dossier), dans *La revue nouvelle*, septembre 2008, n° 9.

L'égalité à l'école (Dossier), dans *La revue nouvelle*, avril 2004, n° 4.

Dossier *«En débat»*, dans *Politique. Revue de débats*, n° 48, février 2007.

L'école: espace de socialisation mais aussi lieu d'inégalité et d'exclusion (Dossier), dans *MRAX Info*, n° 184, septembre-octobre 2008.

Cartes blanches et analyses du CIEP-MOC:

- JACQUES, T. et DELCOR, Fr., *Inégalités et échec scolaire: il y a urgence!*, dans *Le Soir*, 24 novembre 2004.
- *Décret mixité: calmons le jeu!*, par un Collectif de signataires membres de la Plateforme de lutte contre l'échec scolaire et le Collectif «Pour une école ouverte à tous» (dont le CIEP-MOC est membre), dans *Le Soir*, 29 octobre 2008.
- JACQUES, T. et LIGOT, Fr., *Retour sur le décret «Inscriptions»: un coup pour rien vers une école de la réussite pour tous* (accessible sur www.ciep.be/index.php?p=g&id=33)
- *Décret inscription: l'essentiel n'est pas dans les files d'attente* (accessible sur http://www.ciep.be/documents/Decr.Inscription.pdf)
- Dossier du *Choux de Bruxelles* «Les inégalités dans l'enseignement», n° 67, Ed. CIEP-MOC Bruxelles, décembre 2008-Février 2009.(téléchargeable en PDF sur www.ciep.be Rubrique Productions (Dossiers Ciep régionaux)

1. Les 11 fiches de la campagne politique pour les élections régionales, communautaires et européennes du 7 juin 2009 sont téléchargeables sur le site: www.ciep.be/index.php?p=g&id=93
2. Augmenter le niveau d'éducation de la population scolaire; Améliorer les performances; Réduire les retards; Favoriser la mixité sociale dans chaque établissement scolaire et dans chaque filière; Mettre sur pied d'égalité les différentes filières d'enseignement afin que le choix de la filière soit un choix positif et lutter contre tous les mécanismes de relégation qui existent au niveau des établissements d'enseignement.
3. 1ère priorité: Plus d'enseignants pour nos enfants - 2ème priorité: Conduire chaque jeune à la maîtrise des compétences de base - 3ème priorité: Orienter efficacement chaque jeune - 4ème priorité: Choisir et apprendre un métier à l'école - 5ème priorité: Mieux préparer les enseignants - 6ème priorité: Doter les élèves et les enseignants des outils du savoir - 7ème priorité: Valoriser les enseignants - 8ème priorité: Piloter les écoles en permanence - 9ème priorité: Non aux écoles ghettos - 10ème priorité: Renforcer le dialogue écoles - familles
4. Pour le détails de ces mesures: www.contrateducation.be
5. Qui ont fait la «Une» des médias en matière de politique scolaire durant cette seconde moitié de législature.
6. Attendu au Parlement en toute fin de législature.
7. Rappelons, à simple titre d'exemple, que les retards scolaires auraient généré, à eux seuls, un surcoût s'élevant à environ 44,8 millions d'euros dans le primaire et à 289,9 millions d'euros dans le secondaire (année 2005-2006), soit 5,9% du budget global de l'enseignement obligatoire.

A l'école des familles populaires

Lever les malentendus pour comprendre et être compris

ChanGements pour l'égalité (CGé)[1] et le CIEP ont organisé le 7 mars une journée de travail «A l'école des familles populaires. Lever les malentendus pour comprendre et être compris», axée autour des relations entre les familles des milieux populaires et l'école. Cette journée fut une réussite tant par l'intérêt des différentes interventions que par la présence nombreuse des participants.

L'objectif principal était de mettre ensemble les différents acteurs de l'école et du monde associatif afin de rendre plus présents le vécu, les attentes, les manières de comprendre et de s'investir de ces familles dans les réflexions des acteurs éducatifs. Outre le fait de se mettre à l'écoute des familles des milieux populaires, un autre objectif était de favoriser le dialogue entre l'école et ces familles ainsi que de croiser les regards sur la question entre l'école et les associations.

Cette journée a été construite en partenariat avec les différents intervenants de l'école et du monde associatif. Parallèlement à cette démarche et pour la nourrir, une étude exploratoire a été réalisée sur base de questionnaires adressés à des témoins de la vie des familles populaires et portant sur la compréhension de leurs relations avec l'école. L'expérience de personnes engagées sur le terrain a, entre autres, permis de dégager une série de thèmes «cristallisateurs» à travailler lors de cette journée. Les différentes thématiques retenues pour les ateliers ont été sélectionnées sur base de la confrontation des réponses obtenues et des savoirs des différents partenaires.

- «En quoi la grande pauvreté rend difficiles la réussite scolaire et la communication entre familles et écoles?» animé par *Régis De Muylder et Dominique Visée* d'ATD Quart-Monde
- «Parents de milieux populaires, enseignants et enfants, apprendre ensemble autour des jeux» animé par *Annick Perremans, Naïma Ouazzani et Patrick Michel* du Collectif Alpha
- «Relations écoles-familles. Quel le(s) forme(s) pour quelle autonomie? Le rôle de l'associatif» animé par *Julie Joseph* de CTL - Barricade
- «Quand tu veux, tu peux. La volonté individuelle suffit-elle pour réussir? Quelles stratégies collectives pour favoriser l'accès de tous au savoir?» animé par *Ahmed Ouâmara et Pascal Rigot* de SOS-Jeunes-quartier libre
- «Rencontre parents-enseignants: comment les enfants apprennent-ils?» animé par *Véronique Bau drenghien et Johanne de Terwan gne* de l'École Peter Pan de Bruxelles
- «Que fait l'école aux familles? Pourquoi les effets de l'école sur les familles varient selon le milieu social et culturel?» animé par *Danielle Moureau et Noëlle De Smet* de CGé
- «Les devoirs à domicile? Parlons-en! Quelles représentations se fait-on des devoirs et de leurs objectifs selon que l'on soit enfant, parent, enseignant, animateur d'école de devoirs?» animé par *Martin Angenot et Véronique Marissal* de la Coordination des Écoles de devoirs de Bruxelles
- «Une autre approche avec les familles pour redonner aux jeunes le goût d'apprendre» animé par *Michaël Delcourt et Michel Salesse* du Service d'Accrochage Scolaire de Mons.

L'introduction et les conclusions de cette journée d'études se sont basées, entre autres, sur les résultats de l'étude exploratoire menée sur le sujet par Lire et Ecrire Bruxelles. Les différentes interventions de cette journée riche d'intérêts, de débats, de rencontres et de questionnements seront prochainement publiées. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés. ■

1. CGé est le mouvement sociopédagogique pour et avec les acteurs de l'éducation et de la formation en vue de l'égalité et de l'émancipation sociale. Pour en savoir plus et s'abonner à sa lettre d'information, voir le site: www.changement-egalite.be
CGé Chaussée de Haecht, 66 1210 Bruxelles
Tél: 02/218.34.50

Les motivations des adultes dans l'apprentissage de la lecture et l'écriture

Mémoire ISCO de Ayse ERYORUK, étudiante ISCO Bruxelles

Cette recherche se base sur des constats opérés à partir du terrain spécifique d'un Collectif Alpha bruxellois: à savoir, les stratégies pédagogiques dans lesquelles les formatrices en alphabétisation de «Lire et Ecrire BRUXELLES» doivent travailler, se limitent uniquement à l'aspect technique de leur mission et, à bien des égards, semblent inadaptées au public des apprenants. En effet, certaines personnes semblent venir chercher aux cours autre chose que le simple apprentissage de la lecture-écriture. Deux objectifs ont donc guidé cette recherche: dégager les facteurs motivationnels qui mènent les personnes à s'inscrire ou à poursuivre la formation; identifier les failles des stratégies pédagogiques en application dans les formations d'alphabétisation et réadapter celles-ci en fonction des particularités propres aux personnes analphabètes.

Deux grilles scientifiques ont été retenues pour cette recherche. Tout d'abord, l'analyse d'Etienne Bourgeois qui traite la motivation d'un point de vue psychologique de façon très particulière, permet de mettre en évidence les tensions identitaires internes à l'individu, notamment la personne qu'elle est et la personne qu'elle désirerait être. Cette tension motive les individus à rentrer en processus de formation. Ensuite, la thèse de Philippe Carré sur les motivations a permis d'appréhender la thématique d'un point de vue sociologique de façon très étendue. La méthodologie a analysé, sur base de ces deux grilles d'analyses, quatre interviews d'apprenants.

Dans les limites de cet échantillonnage réduit, les tensions ont été mises en évidence selon deux axes particuliers: l'appartenance sexuelle et le fait que l'analphabétisme n'est pas de l'illettrisme.

- L'appartenance sexuelle. Les hommes ont manifesté plus de tensions que les femmes. L'explication peut se trouver dans la vision de l'identité masculine pour qui reconnaître ces tensions, serait un aveu de faiblesse. En outre, les hommes ne se donnent pas le droit d'assimiler cet aspect à leur identité masculine.
- Analphabétisme ≠ Illettrisme. Les tensions identitaires ont été bien plus exprimées par les sujets analphabètes que l'illettré. On peut expliquer cet aspect dans l'écart qui existe entre les uns et les autres dans leur rapport à la lecture et l'écriture, tout comme leur rapport à l'institution scolaire.

Selon la grille d'analyse de Philippe Carré, les cinq motifs les plus fréquemment apparus dans l'analyse sont, les suivants: d'une part, les motifs opératoires personnels et prescrits ont été exprimés majoritairement; d'autre part, les motifs hédoniques, économiques et vocationnels ont été retenus une fois sur deux.

L'action suggérée se rattache principalement aux tensions identitaires. Les opérateurs de cours d'alphabétisations doivent se soucier de leur mission première, à savoir apprendre aux apprenants la lecture et l'écriture, tout en leur donnant les moyens de réguler leurs tensions identitaires. Les changements proposés devraient s'opérer à deux niveaux: celui des formations de formateurs et des formations d'alphabétisation.

En conclusion, les tensions identitaires comme les motifs fonctionnent de manière dynamique et fluctuante. Au-delà de la recherche de la dimension instrumentale de la lecture-écriture, cinq motifs différents ont été exprimés par les sujets interviewés. Malgré la réalité que la présence de tensions provoque dans un premier temps chez les personnes qui ont une vision négative d'eux, cette analyse les pousse surtout à entreprendre des actions pour évoluer positivement dans leur vie. Enfin, mon hypothèse de départ qui était de dire que certaines personnes suivent la formation pour d'autres raisons que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, se confirme. En effet, les apprenants viennent surtout en formation parce que cette dernière leur permet de réguler leurs tensions identitaires qu'ils ont très longtemps portées et supportées seuls. Pour terminer, les tensions identitaires, tout comme les motifs, sont le produit de la dynamique psychologique et sociale qui se nourrit de l'observation, de l'expérience et de la vie en société. Ils seront donc toujours présents, à moins de vivre reclus sur une île déserte… ■

François Martou
(1943-2009)

Un militant convaincu de l'égalité et de l'éducation permanente

Agé de 65 ans, François Martou est décédé le 1er mars dernier. Ancien président du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) de 1988 à 2006, il était économiste et philosophe de formation. Il était surtout connu pour son franc-parler, mais surtout pour son militantisme. Il représente aussi un personnage du monde politique et social belge.

Professeur d'Economie à l'UCL, François Martou a notamment été formateur d'économie à l'ISCO et a enseigné pendant de nombreuses années à la Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques.

Il fut à la base de la création de la FOPES (la Faculté ouverte de politique économique et sociale qui permet à de nombreux adultes engagés d'acquérir une formation économique et sociale de type universitaire à horaire décalé), dont il fut le premier directeur de 1973 à 1986.

Il fit également partie des membres fondateurs de la FOPA (Institut de formation en Sciences de l'éducation pour adultes de l'UCL). Intellectuel de gauche, il fut aussi un des principaux animateurs de la Revue Nouvelle dans les années 70 et 80.

Parallèlement à son activité académique, François Martou s'engagea dans la démocratie chrétienne et, en particulier, au sein du MOC dont il devint président de la Fédération de Bruxelles en 1974 et président national de 1988 à 2006. Fervent défenseur du social, il milita en faveur d'un rassemblement des forces de gauche et plaida régulièrement pour un "Cerisier" belge avec les socialistes, les sociaux-chrétiens et les écologistes.

Dans son livre «Demain il fera jour» publié en 2006, il souhaitait aux générations futures «un monde plus fraternel et moins matérialiste». ■

Journée Cyclo-Solidaire à Bruxelles

Depuis maintenant 7 ans, Solidarité Mondiale organise le 1er mai sa journée cyclo-solidaire, consacrée à la convivialité, à la découverte d'une région, à la découverte de la dimension internationale et ce en pédalant ou en marchant pour la solidarité.

Bruxelles, et plus particulièrement à Berchem-Sainte-Agathe, accueille la 8ème édition du Cyclo-solidaire. Quelques nouveautés vous seront proposées le 1er mai prochain: une balade en péniche pour découvrir la vie industrielle de Bruxelles, une balade à pied dans le quartier de Cureghem pour y découvrir l'économie souterraine, des circuits vélos guidés ou non, des stands interactifs de diverses associations…

Tout cela sous la bannière du travail décent, car le 1er mai sera l'occasion pour le mouvement de lancer la deuxième phase de la campagne «travail décent» sous le slogan «Ensemble, les travailleurs ne sont plus des outils». ■

Programme disponible sur www.solmond.be et sur www.ciep-mocbxl.be

Lieu: Salle des fêtes communale
Avenue du Roi Albert 88
à 1082 Berchem Ste-Agathe
PAF: 3,00 € pour les balades,
12,00 € pour le repas du soir
(8,00 € pour les enfants)

Infos et participation:
CIEP-MOC Bruxelles Martin Cocle
Rue Plétinckx, 19 - 1000 Bruxelles
Tél.: 02/508.89.54
martin.cocle@mocbxl.be

Nouveau cycle FOPA à Couvin

Dès septembre 2009, FOPA-UCL lance un nouveau master en sciences de l'éducation à Couvin. Cet enseignement universitaire se donne en horaire décalé (vendredi soir et samedi toute la journée) et sera décentralisé partiellement à Couvin. Ce master en deux ans est éventuellement précédé d'une année préparatoire, également organisée à Couvin.

Ce programme concerne prioritairement les professionnels du social, de la formation et de l'éducation mais également les jeunes diplômés des hautes écoles et universités qui souhaitent augmenter et développer leurs compétences dans le champ de l'éducation et de la formation. ■

Pour trouver réponses à toutes vos questions, trois séances d'information sont organisées dans la région.

- **Chimay**: jeudi 19 mars - 20h00, Rue Rogier 10
- **Couvin**: jeudi 14 mai - 19h30, Ecole de promotion sociale, Rue du Bercet 4
- **Charleroi**: lundi 24 août - 20h00, Maison Georges Lemaître, Bd Devreux 6

Lieu de formation à Couvin:
Centre de Promotion Sociale,
4 Rue du Bercet, 5660 Couvin.
Renseignements:
Fondation Chimay-Wartoise,
Delphine Van Lersberghe,
chargée de projets.
Tél: 060/21.49.35 - www.wartoise.be.
FOPA-UCL - Tél: 010/47.29.05
www.uclouvain.be/fopa

Trimer pour des prunes!

Vie Féminine nous invite à jouer

Drôle de nom pour ce nouveau jeu de l'Oie très particulier! Vie Féminine a créé «Trimer pour des prunes» pour susciter réflexions et débats d'une manière ludique, dynamique et participative autour des pensions. Issu de la campagne «Pensions-y!», cet outil pédagogique a pour objectifs d' informer sur le fonctionnement du système de la pension de retraite et la manière dont se constituent les droits à la pension (importance des droits propres), de visibiliser l'incidence de la sphère privée sur les parcours professionnels et enfin de permettre le développement de meilleures stratégies au cours de sa propre vie tout en interrogeant les faiblesses du système actuel.

Confrontant les participantes à des situations concrètes allant de la sortie des études à l'âge de la pension, cet outil permet de mieux comprendre comment se constituent les droits à la pension. Il souligne également certains pièges mais aussi les possibilités à faire jouer.

Pour toutes les femmes

«Trimer pour des prunes» a particulièrement été pensé pour les jeunes femmes en fin d'études ou début de vie active. Mais au vu du sujet et de son contenu, il peut aussi concerner un public plus large.

Ce véritable jeu est composé d'un plateau de jeu alignant des cases représentant des situations caractéristiques des parcours de femmes entre la sortie des études et l'âge de la pension, des jetons sous forme de prunes, illustrant les droits qu'on se constitue pour la pension, les règles du jeu, des pistes pour l'animation et un descriptif des différentes cases avec explications et informations clefs. Il ne vous reste plus qu'à trouver un dé et des pions pour vous lancer dans l'aventure des pensions. ■

Intéressé-e: Vie Féminine
Rue de la Poste, 111 - 1030 Bruxelles
Tél.: 02/227.13.00
secretariat-national@viefeminine.be
Site: www.viefeminine.be
Prix du jeu: 10,00 €
+ frais d'envoi (1,60 €)

Crises et sortie de crise

Une Semaine Sociale brûlante d'actualité

Cette année, la semaine sociale du MOC se concentre sur une question d'une brûlante actualité. En effet, les 16 et 17 avril 2009, au CEME de Dampremy, nous parlerons des crises (boursière, financière, économique) que nous connaissons depuis plusieurs mois et surtout des scénarios de sortie de crise que nous pouvons élaborer ensemble. ■

Programme disponible en format téléchargeable:
www.mocsite.be/documents/news/090416_Semaine_Sociale.pdf
Inscription et renseignements: Secrétariat FTU au 02/246.38.51 ou 01

Je soutiens les sans-papiers sur leur chemin vers la dignité…

Pour une régularisation juste des sans-papiers!
Pour l'application de l'accord de gouvernement!
Pour des critères clairs!
Pour la prise en compte de l'ancrage durable!
Je soutiens les sans-papiers et je le montre en signant la pétition et portant le badge.

Un badge et une pétition en faveur de la mise en place de l'accord de gouvernement sur la régularisation des sans-papiers. Pour rappeler au Premier Ministre, à la Ministre de la politique d'asile et de migration, mais aussi à l'ensemble des membres du Gouvernement les engagements qu'ils ont pris en mars 2008. En portant ce badge et en signant la pétition, vous montrez votre indignation par rapport à l'attitude du Gouvernement dans ce dossier et vous réclamez la mise en place de critères clairs pour la régularisation des sans-papiers avec notamment la prise en compte de l'ancrage local durable. ■

Signez la pétition en ligne: http://petitions.agora.eu.org/regularisation/index.html
Les badges sont en vente au prix de 0,50 € auprès des associations membres du CIRÉ ou du Forum Asile et Migrations.
Pour découvrir les lieux de vente plus près de chez vous:
http://www.cire.irisnet.be/badges/demande-badges.html

Nouveaux cycles FOPES *en septembre 2009*

La FOPES de l'UCL lance, dès l'automne 2009, un Master en Politique Economique et Sociale décentralisé dans trois régions. Cette formation universitaire de 3 ans est destinée aux adultes engagés dans la vie sociale, associative et politique et désireux d'acquérir des outils d'analyse et de réflexion en vue de développer leurs capacités d'action pour une société plus solidaire.
Des séances d'information pour ces nouveaux cycles sont prévues à Arlon, Bruxelles et Tournai. ■

Renseignements:
- Véronique Quinet (CIEP-MOC du Luxembourg) au 063/21.87.26
- CIEP-MOC de Bruxelles au 02/508.89.60
- Jacky Quintart (CIEP-MOC Hainaut Occidental) au 069/88.07.69
- Secrétariat FOPES au 010/47.39.07 Mail: secretariat-opes@uclouvain.be
www.uclouvain.be/opes

A l'attention des étudiants de l'ISCO

ayant terminé leur cycle de formation sans avoir finalisé leur mémoire

Aujourd'hui, la formation ISCO se trouve face à deux changements conséquents. Premièrement, le programme de formation ISCO est en train de s'adapter aux réalités de vie des étudiants, à la diminution du nombre d'heures de congé-éducation payé et au Décret de Bologne. En outre, dans le cadre du Décret de Bologne, les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix n'ont plus la possibilité de contresigner le diplôme ISCO.

Face à cette situation et aux changements, les Facultés et l'ISCO ont fixé **l'échéance ultime de délivrance du graduat en sciences sociales du travail au mois de juin 2012.**

Concrètement, et afin de gérer au mieux l'afflux possible de mé moires (chaque étudiant devant avancer dans son projet-mémoire avec un directeur et un accompagnateur), tous les étudiants désireux de présenter leur mémoire sont invités **à remplir un document d'inscription et l'envoyer avant le 15 mars 2009 au CIEP.**

Un accompagnement nécessaire sera mis en place afin que chacun puisse mener à bien son travail. ■

Intéressé-e, contactez rapidement le secrétariat ISCO, Francine Baillet au 02/246.38.41
CIEP-ISCO Chaussée de Haecht 579 à 1030 Bruxelles

Pénurie d'eau potable à Kinshasa (RDC) Problématique et enjeux

Par Marie-Marthe Asengo,
ISCO Bruxelles Général,
2005-2008

Ce mémoire s'est concentré sur le phénomène de pénurie d'eau dans la ville de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo. Une enquête a été menée dans le Quartier Salongo, au cœur de la Commune de Lemba, dont les habitants jouissent de revenus appréciables. La pénurie d'eau qui frappe notamment ce quartier, illustre la déglingue des infrastructures urbaines congolaises. Elle a des conséquences malheureuses pour les habitants tant au niveau sanitaire que financier et social. Ainsi, les familles doivent débourser des frais supplémentaires pour pouvoir s'approvisionner en eau potable, compte tenu de défaillances de la Regideso. Par ailleurs, la pénurie induit la déscolarisation des enfants qui vendent de l'eau en sachets sur les marchés. Il est intéressant de mettre en évidence la résurgence de la corvée eau, avec une discrimination sexuée puisque la corvée d'eau frappe davantage les filles que les garçons. Face à cette situation, notre enquête a également eu pour objectif d'analyser les données recueillies auprès des habitants notamment au niveau des revenus et du sexe. Des pistes de solutions ont ainsi pu être dégagées pour une prise en charge des habitants à travers les outils de la démocratie participative.

L'éducation permanente adaptée au contexte local nous a permis d'explorer les pistes d'une information adéquate au service des habitants du Quartier Salongo sur leurs droits en matière d'accès à l'eau potable.

Notre démarche n'est pas à proprement parler économique mais elle permet d'envisager la mise en place d'organisations locales à même d'informer les citoyens et de se réunir pour trouver ensemble des solutions pour soulager leurs finances et éviter la déscolarisation des enfants. Cette démarche pourrait également être appliquée à d'autres quartiers de Kinshasa. Enfin, l'accent a également été mis sur les filles qui sont plus souvent sacrifiées que les garçons. Impliquer les mères à ce type de projet devrait contribuer à son efficacité. ■

Analyse de la pertinence d'une délégation syndicale dans une PME: le cas de Chimay Fromages

Par Joël Ceuterick,
ISCO Charleroi Animation-Gestion
2005/2008

En Belgique, comme dans la plupart des pays européens, le statut de l'entreprise est déterminé par un critère de taille, et plus spécifiquement par le nombre de ses travailleurs. Les grandes entreprises sont ainsi différenciées des petites et moyennes entreprises au-delà de 50 travailleurs. La législation impose la présence de structures de représentation des travailleurs et de concertation dans les grandes entreprises. Jusqu'il y a peu, ces structures étaient non obligatoires dans les petites et moyennes entreprises. En outre, il n'existait pas de processus systématique d'information des travailleurs. Il en est de même du statut de la délégation syndicale dans les petites et moyennes entreprises. Son obligation est très controversée selon que l'on se trouve du côté des travailleurs ou des employeurs.

Notre recherche s'est tout d'abord penchée sur les raisons des différences entre les syndicats et les travailleurs ou les employeurs afin de mieux comprendre les enjeux de la présence d'une délégation syndicale. En comparant la situation belge de celle d'autres pays européens, une très forte hétérogénéité a pu être mise en évidence en fonction du pays avec, pour conséquence, la difficulté d'élaborer des directives européennes communes.

Récemment encore, la Belgique s'est faite rappeler à l'ordre pour ne pas respecter une directive commune concernant le droit des travailleurs à être informés sur la santé de l'entreprise, sur sa gestion et sur son avenir.
Une délégation syndicale garde toute sa pertinence dans les petites et moyennes entreprises car le rapport de force et de dépendance qui unit les travailleurs à l'employeur ne permet pas souvent une réelle concertation et collaboration.
Dans un second temps, nous nous sommes intéressés à l'entreprise Chimay Fromages, où nous travaillons, avec l'objectif de pouvoir appréhender la façon dont les travailleurs conçoivent ou envisagent une délégation syndicale interne à l'entreprise. Pour cela, un questionnaire a été élaboré pour collecter de l'information auprès de tous les travailleurs. Une très forte majorité pense que la délégation syndicale se justifie dans les PME. Le taux de réponses de plus de 80 % témoigne de l'intérêt que la délégation syndicale suscite au sein de l'entreprise Chimay-Fromages. Plusieurs éléments peuvent être avancés pour argumenter cette pertinence. D'abord, la grande majorité des travailleurs exprime sa préoccupation, à savoir relayer la question de sa sécurité et de son bien-être au travail dans des structures de concertation avec la direction. Ensuite, la Délégation syndicale est reconnue comme le meilleur outil dans la défense des intérêts des travailleurs et pour son influence sur le climat interne de l'entreprise. Le rôle d'interface est également cité comme un contrepoids ou un contre-pouvoir dans les relations qui lient l'employeur à son travailleur. Les motifs de recours à la délégation syndicale par ordre d'importance, seraient, selon les déclarations des travailleurs, tout d'abord pour un problème de salaire ou un problème de contrat, ensuite pour un problème de licenciement, un problème de primes ou de congés, et enfin, pour un problème de temps de travail. La délégation syndicale est également identifiée comme le moyen le plus pertinent pour créer ou favoriser un espace de concertation entre employeurs et travailleurs au sein de la petite entreprise. ■

Regards sur la malbouffe,

les habitudes alimentaires et les stratifications sociales

Par Patrick Mousset,
ISCO Bruxelles Animation-Gestion
2004-2007

Ce travail est basé sur une enquête qualitative et quantitative sur les achats alimentaires et les habitudes de consommation, plus particulièrement sur la malbouffe. La question de départ est liée aux nombreuses observations et réflexions sur le sujet, sur différents lieux. Elle peut se résumer ainsi: «Les achats alimentaires dans les grandes surfaces, dont les hard discounts, poussent-ils à la malbouffe?»
L'objectif principal de cette recherche a été de mieux comprendre les logiques sociales qui sous-tendent l'expérience quotidienne des mangeurs. Trois parties ont structuré le propos: Après avoir présenté l'origine et l'histoire de la malbouffe, nous nous sommes attardés sur la naissance des magasins en libre service, sur le type et la présence des grandes surfaces alimentaires en Belgique. Ensuite, le cadre théorique s'est penché sur les stratifications sociales de Bourdieu et sur la pyramide alimentaire.
Enfin, dans une démarche empirique, l'offre des magasins alimentaires fréquentés par des personnes de l'échantillon a été analysée. Les habitudes alimentaires des personnes sélectionnées ont été étudiées selon la méthode des quotas à critères spécifiques: six personnes de sexe féminin travaillant en dehors du domicile familial ayant un diplôme allant des humanités en secondaire au diplôme universitaire. Les résultats nous permettent de rejeter avec nuance la relation établie dans la question de départ. Ainsi, les achats alimentaires seraient plutôt liés à de multiples facteurs propres à chaque individu.
Pour conclure, des actions concrètes ont été proposées pour contrer la problématique de la malbouffe, notamment le renforcement de la qualité nutritionnelle des produits premiers prix (au niveau normes de production) et de sa visibilité (au niveau des étiquettes). ■

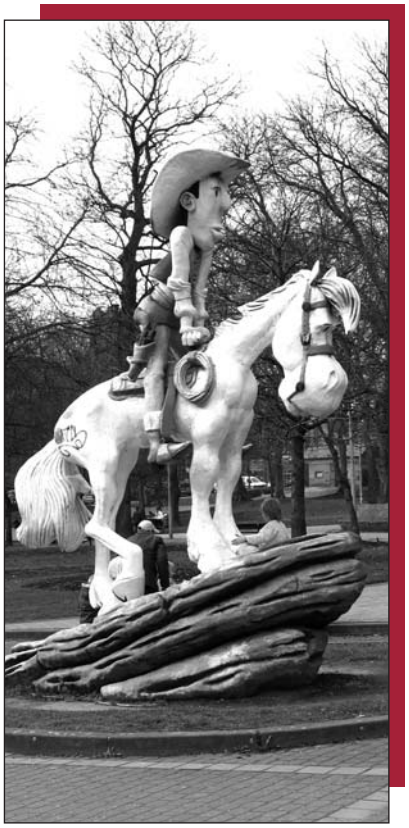

Se loger, *mais à quel* prix?

La problématique du logement en Hesbaye

Disposer d'un logement décent et accessible constitue la condition première pour accéder aux autres droits qui font la citoyenneté: droit au travail, à la santé, à l'éducation, à la culture… Or aujourd'hui, pour une part importante de la population l'accès à ce droit fondamental inscrit dans la Constitution pose problème.

La Hesbaye, même si elle a certainement des caractéristiques immobilières qui lui sont propres, n'échappe pas à cette situation. Aujourd'hui, trouver un logement décent en rapport avec ses besoins quand on dispose de peu de moyens relève de l'exploit que l'on vive à Hannut, Waremme, Huy ou Liège.

Pour autant cette situation n'est pas une fatalité. Un droit au logement décent pour tous et à un prix accessible est non seulement possible, mais nécessaire tant il constitue à la fois un enjeu social, culturel et économique.

Des débats, des rencontres et des échanges

Pour mieux comprendre la problématique du logement aujourd'hui et ses conséquences sociales, les caractéristiques propres à la Hesbaye et les pistes de revendications dans le cadre des élections régionales de 2009, le groupe d'action locale CIEP-MOC Waremme a organisé soirée d'informations et d'échanges sur cette thématique. Après une série de témoignages de personnes confrontées à des difficultés de logement, Frédéric Giozzet du Collectif Logement Hannut, et de Virginie Delvaux animatrice du Groupe de Travail Logement du CIEP sont intervenus pour présenter les enjeux autour du logement en Région Wallonne.

Cette activité s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large du groupe d'action locale CIEP-MOC de Waremme autour du thème de la précarité, avec pour les précédentes soirées, la question du surendettement et du travail précaire.

Des rencontres, des échanges, des débats qui visent à rassembler tous les acteurs concernés autour de la question de la précarité, mais aussi les militants des différentes organisations du MOC et le grand public intéressé par ces questions qui touchent de plus en plus de personnes. Des soirées qui nous permettront ensuite d'alimenter le débat politique organisé le 12 mai prochain dans le cadre des élections régionales de juin 2009 à Waremme. L'occasion de mettre la question de la précarité et de son évolution au centre de la campagne électorale. ■

Date et lieu: Débat sur la précarité le 12 mai à Waremme

Infos: CIEP-MOC Liège-Huy-Waremme:
- Pascale Rezette au 085/24.15.94 - rezette@mocliege.org
- Philippe Taquet au 04/232.61.69 - taquet@mocliege.org

Travailler *à l'être ensemble*

L'aujourd'hui de l'intervenant social

Après les deux jours consacrés à cette thématique, les actes de la Semaine sociale Wallonie-Bruxelles du MOC viennent de sortir dans un numéro spécial de la revue *Politique*.

Ces journées s'étaient penchées sur les conditions de travail actuelles des intervenants sociaux, les problèmes, les tensions, les ambiguïtés, les défis et les atouts de l'intervention sociale aujourd'hui.

Ce Hors-série de *Politique* (HS n° 59, septembre 2008) reprend les interventions des différents orateurs qui ont répondu à ces questions. ■

Info: Revue Politique
Tél.: 02/538.69.96
Mail: redaction@politique.eu.org
www.politique.eu.org

Mieux vivre *ensemble!*

Carrefour des générations

Aquoi ressemblera notre société dans quelques années, lorsque les personnes âgées représenteront un quart de la population? Pourquoi le vieillissement de la population est-il presque toujours présenté comme un problème? Cette question ne devrait-elle pas être envisagée sous un autre angle et voir, derrière le défi du vieillissement, toutes les chances pour notre société? Ne faudrait-il pas imaginer un nouveau pacte social plus solidaire et plus attentif à toutes les générations?
Toutes ces questions demandent d'aborder de front les conséquences du vieillissement dans tous les domaines de la vie sociale: l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les relations du travail, les relations sociales, la mobilité… Et de réfléchir à la place donnée aux aînés pour leur permettre de continuer à jouer un rôle actif dans notre société.
Le pari intergénérationnel consiste à encourager des relations réciproques et durables entre les générations, où chacun y tire un avantage, en stimulant les petites solidarités quotidiennes qui recréent du lien au plan local, dans les quartiers, dans la vie associative. Voilà le défi auquel s'attèlent les Carrefours des générations, initiés par la Fondation Roi Baudouin.

Le week-end du 25-26 avril, une trentaine de communes en Wallonie et à Bruxelles présentent un programme convivial, participatif et festif destiné à sensibiliser et à informer sur la problématique intergénérationnelle. Visites, concerts, expositions, rencontres,… qui mettent en valeur les solidarités entre générations, autour des thèmes Culture et loisirs, mobilité, logements partagés, aménagement du territoire, vie affective,…

Des centaines d'activités initiées par des associations, mouvements, institutions et des initiatives privées ou publiques,… vous sont présentées gratuitement autour de l'intergénérationnel, du mieux vivre ensemble. ■

Info: Courants d'Ages
Tél.: 02/660.06.56
Mail: info@courantsdages.be
www.carrefoursdesgenerations.be

«C'est notre terre» à voir!

Tour et Taxis à Bruxelles fait flotter le fanion du développement durable avec les deux expositions complémentaires et réalisées dans une optique résolument positive. «C'est notre terre» et «C'est nos déchets… Il est temps!» sont encore visibles jusqu'au 26 avril prochain.

Immanquablement, ces expositions doivent être vues et sont de véritables outils de sensibilisation et d'éducation aux enjeux et aux défis du développement durable, tant pour un public d'adultes, de famille que pour des classes.

«C'est notre terre!» propose un parcours-spectacle à vivre de l'intérieur et au travers des animations interactives et des étapes questionnantes. Des œuvres de quelques artistes internationaux ainsi que des reconstitutions ponctuent les différents moments de cette exposition.
En complément, l'exposition (gratuite) «C'est nos déchets… il est temps!», réalisée par Bruxelles Environnement (IBGE), met en lumière les liens entre nos pratiques de consommation et de production de déchets, ainsi que les conséquences de nos choix de consommateur. L'objectif est ici de conscientiser et d'interpeller le visiteur dans son rôle de consommateur et aussi de producteur de déchets. ■

Lieu: Tour et Taxis Bruxelles
Date: jusqu'au 26 avril 2009
Renseignements: 02/549.60.49
et 02/775.75.75
www.bruxellesenvironnement.be
et www.expo-terra.be

Pensez à vos *vacances… écologiques*

Comment préparer ses vacances et qu'emporter sans gaspiller? Quels sont les moyens de transports à prendre ou à éviter? Mon lieu de vacances est-il écologique? Quels sont les comportement qui mettent la nature en danger? Voilà les quatre questions centrales qu'aborde cet album illustré. En une vingtaine de pages, les auteurs répondent de manière ludique à ces quatre questions.

Destiné aux enfants, ce livre pédagogique permet de retrouver les comportements écologiques et citoyens, lorsqu'on aborde les vacances dans une optique de développement durable. Néanmoins, tous les conseils prodigués sont également utiles aux adultes. L'objectif poursuivi est, bien sûr, d'apprendre à changer ces comportements, grâce aux indications sur les gestes souhaitables ou ceux à prescrire. ■

S. BAUSSIER ET M. LUTHRINGER,
MES VACANCES ÉCOLOGIQUES:
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ED. L'ELAN VERT, 2008.

Quel avenir pour *le syndicat belge?*

UN OUVRAGE DE RÉFLEXION ET D'ENTRETIENS

En Belgique, comme dans de nombreux pays européens, le syndicat connaît une crise, même si le taux de syndicalisation belge est l'un des plus élevés au monde: en effet, le syndicat a de plus en plus, de difficultés à négocier et leurs militants s'interrogent de plus en plus sur leur capacité a encore engranger des nouvelles conquêtes. Dans l'opinion publique, le syndicat est très souvent perçu comme poussiéreux et passéiste.

Face à la crise et à la récession, nombreux sont ceux qui attendent une réponse syndicale. Le temps des grandes conquêtes sociales est bien loin. Aujourd'hui, avec la montée du libéralisme économique, le rôle des organisations syndicales semble de plus en plus se contenter de défendre les acquis sociaux. Face aux nouveaux défis sociétaux (environnemental, éthique, démocratique notamment), les syndicats peinent à aller au-delà des déclarations de bonnes intentions et à dépasser leur mot d'ordre: «le sort des travailleurs, avant tout!»

Avec tous ces éléments, «Tous ensemble!» propose des pistes de réflexion, à partir des entretiens et des débats entre Jean-Marie Piersotte et Paul Lootens, deux syndicalistes-le premier de la CSC et le second de la FGTB. Se basant sur leurs expériences, ils s'interrogent sur la capacité du syndicat à interpeller le capitalisme et à réellement agir face aux nouveaux enjeux de société. En outre, ils dégagent une série de pistes pour un renouveau syndical, pour un syndicat plus adapté à notre temps et qui assume son rôle historique de mouvement social.

«Tous ensemble!» représente aussi un travail de mémoire à destination notamment des plus jeunes, en leur rappelant que les acquis sociaux actuels sont le fruit de combats collectifs et de négociations du mouvement ouvrier et syndical. ■

TOUS ENSEMBLE!
RÉFLEXIONS SUR L'AVENIR DES SYNDICATS,
J.-M. PIERSOTTE ET P. LOOTENS
ENTRETIEN AVEC J. DETOBER,
CHARLEROI, ED. COULEUR LIVRES, 2009.

Dates à épingler

Une nouvelle mondialisation:

Le changement progressiste

Les changements liés à la mondialisation s'accélèrent mais la répartition de ses bénéfices reste largement inégalitaire. Il faut se mobiliser afin de faire face à la crise économique, aux licenciements massifs, à la crise des marchés financiers, à la crise alimentaire, aux changements climatiques et environnementaux et pour promouvoir l'emploi, le travail décent et une mondialisation plus juste. Il est l'heure pour les progressistes de se rassembler et d'agir de façon coordonnée.
La 3ème conférence du Forum Progressiste Mondial «Une nouvelle mondialisation - Le changement progressiste» aura lieu les **2 et 3 avril 2009 au Parlement Européen à Bruxelles**.

Pendant deux jours, des hommes et des femmes politiques progressistes, des personnalités incontournables des institutions internationales, des syndicalistes et des représentants de la société civile de différentes parties du monde vont débattre et mettre en œuvre un nouvel agenda progressiste mondial. Nous avons pour idée de produire des recommandations concrètes et de renforcer la mise en réseaux des acteurs progressistes internationaux sur ces thèmes.

Dates: 2 et 3 avril 2009
Lieu: Parlement Européen à Bruxelles
Programme et information:
www.globalprogressiveforum.org

Cyclo-solidaire à Berchem-Saint-Agathe (Bruxelles)

Date: 1er mai
Lieu: Salle des fêtes communale
Avenue du Roi Albert 88
à 1082 Berchem Ste-Agathe

Infos et participation: CIEP-MOC Bruxelles Martin Cocle
Rue Plétinckx, 19 - 1000 Bruxelles
Tél.: 02/508.89.54
martin.cocle@mocbxl.be
Programme disponible sur
www.solmond.be
et sur www.ciep-mocbxl.be

Crises et sortie de crise
Semaine sociale Wallonie-Bruxelles

Dates: 16 et 17 avril 2009
Lieu: CEME de Dampremy
Programme disponible en format téléchargeable: www.moc-site.be/documents/news/090416_Semaine_Sociale.pdf
Inscription et renseignements: Secrétariat FTU au 02/246.38.51 ou 01

20 ans d'accueil, 30.000 trajectoires:
Rôles et place de la personne migrante

Colloque et ateliers de réflexion sur la démarche d'accueil des demandeurs d'asile organisé par la Croix-Rouge de Belgique

Date: 17 avril 2009
Lieu: Bruxelles UCL-Woluwé
(Avenue Mounier 1200 Bruxelles)
Info: marie.fontaine-schwarz@redcross-fr.be
ou catherine.stubbe@redcrosse-fr.be
Documents de référence et pré-programme:
www.croix-rouge.be

Adresses des centres régionaux du Ciep

BRABANT WALLON
boulevard Fleur de Lys, 25
1400 Nivelles
067/21.89.91

BRUXELLES
rue Plétinckx, 19 - 1000 Bruxelles
02/508.89.60

CHARLEROI - THUIN
boulevard Tirou, 167 - 6000 Charleroi
071/31.22.56

DINANT - PHILIPPEVILLE
rue E. Dinot, 21/Bte 6 - 5590 Ciney
083/21.24.51

HAINAUT CENTRE
La Louvière:
rue du Marché, 6 - 7100 La Louvière
064/23.80.20
Mons:
rue des Canonniers, 3 - 7000 Mons
065/35.39.63

HAINAUT OCCIDENTAL
Tournai:
av. des Etats-Unis, 10 Bte 8
7500 Tournai
069/88.07.64
Ath:
rue de Gand, 28 - 7800 Ath
068/84.34.31
Mouscron:
rue St-Pierre, 52 - 7700 Mouscron
056/33.48.68

LIÈGE-HUY-WAREMME
Liège:
rue St-Gilles, 29 - 4000 Liège
04/232.61.61
Huy:
av. Albert 1er, 6 - 4500 Huy
085/21.11.33

LUXEMBOURG
rue des Déportés, 39 - 6700 Arlon
063/21.87.33

NAMUR
place l'Ilon, 17 - 5000 Namur
081/22.68.71

VERVIERS
rue Laoureux, 28 - 4800 Verviers
087/33.77.07

CANTONS DE L'EST
VHS - Rotenbergplatz, 19
4700 Eupen
087/59.46.30

Le Centre d'Information et d'Education Populaire du MOC (CIEP), est chargé des activités éducatives et culturelles du MOC.

Organisés en équipes régionales et communautaires, nous appuyons à travers la formation les activités du MOC et des organisations qui le constituent. Notre souci est de donner aux groupes et aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme acteurs et citoyens et de participer au développement d'une société démocratique par une réelle démocratisation du savoir et une valorisation de l'action collective.

Notre originalité réside essentiellement dans la philosophie de notre travail et dans notre expérience accumulée d'une pédagogie participative notamment à travers l'ISCO.

L'éducation permanente est notre quotidien, la formation notre spécialité.

Contact:
Centre d'Information et d'Education Populaire
Chaussée de Haecht, 577-579
1030 Bruxelles
Tél.: 02/246.38.41-42-43
Fax: 02/246.38.25
e-mail: communautaire@ciep.be

C - I - E - P
Mouvement Ouvrier Chrétien

Avec le soutien de la Communauté Française de Belgique